

COMITE de PROTECTION de L'ENFANCE de l'YONNE

www.cpey.fr

RAPPORT D'ACTIVITES 2015

CPEY

96, rue de Paris
BP 163
89003 AUXERRE

Tel : 03.86.72.19.17
Mail : cpey@cpey.fr
www.cpey.fr



1) INTRODUCTION	Pages 4-5
2) HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION	Page 6-7
3) NOTRE MISSION	Page 8
4) OU AGISSONS NOUS ?	Page 9
5) NOMBRE DE JEUNES ACCOMPAGNES	Page 10
6) FINANCEMENT : - financement global	Page 11
- financement unique	Pages 12-13
- financements multiples	Page 14
7) PARTENARIAT	Page 15
8) ACTIVITES DES SERVICES	
- AEMO	Pages 16-19
- SICMO	Pages 20-23
- MJIE	Pages 24-26
- CENTRE de JOUR	Pages 27-30
- STUDIOS—MINEURS ISOLEES	Pages 31-35
- VISITES MEDIATISEES	Pages 36-38
- REPARATIONS PENALES	Pages 39-41
- ESPACE RENCONTRES	Pages 42-45
- MEDIATION FAMILIALE	Pages 46-48
9) COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Page 49
10) ORGANIGRAMME	Page 50
11) GLOSSAIRE	Page 51

L'année 2015 a, encore une fois, permis de montrer la capacité d'adaptation et d'évolution de notre Association.

Ce fut pour le CPEY une année difficile parce que, le 30 juin 2015, nous avons dû, à regret car préoccupés par le devenir des jeunes pris en charge, procéder à la fermeture du service de prévention spécialisée. Trois salariés du service ont été réaffectés sur différents services ; trois autres ont été licenciés après avoir refusé les possibilités de reclassement qui leur étaient offertes. Ce furent des moments douloureux. Mais, nous avons aussitôt recherché d'autres perspectives d'évolution pour le CPEY en développant d'autres actions :

La première s'inscrit dans la politique conduite par le Conseil Départemental. Elle consiste en l'ouverture d'un accueil pour **Mineurs Etrangers Isolés** sur Sens et Auxerre.

En effet, la mutualisation des moyens des services d'intervention continue en milieu ouvert et des studios avait pu être réalisée l'an dernier ; cela a permis de répondre aux besoins du Conseil Départemental d'accueillir et d'orienter des mineurs isolés étrangers. Deux mineurs ont ainsi été accueillis dès décembre 2014 sur le sénonais, bénéficiant des moyens de ces deux services, sous l'autorité d'un même chef de service. Aujourd'hui ce sont 9 mineurs qui peuvent être accueillis par le CPEY.

La seconde s'inscrit dans la politique conduite par la Caisse d'Allocations Familiales avec l'ouverture d'un service de **Médiation Familiale** qui permet d'ancrer le CPEY dans la politique de soutien à la parentalité.

Ce service a ouvert le 1er septembre dernier et présente une activité en croissance régulière. Il est financé principalement par la CAF, sous forme de prestation de service, et emploie 2 travailleurs sociaux formés à la médiation qui interviennent sur Sens, dans les locaux de l'AEMO, sur Migennes, dans le local des Visites Médiatisées, et sur Auxerre, au Centre de jour.

En 2015, les restructurations géographiques des différents services sur le territoire se sont poursuivies comme nous l'avions prévu. Ces déménagements qui apportent un mieux-être aux utilisateurs ont permis en outre de diminuer sensiblement les dépenses de loyers.

L'activité des différents services du CPEY a été bonne en 2015. Le seul service qui a rencontré un problème d'activité est celui des MJIE, financé par la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Mais cette sous activité est explicable.

Nous avons eu, cette année, un audit approfondi du service des Mesures d'Investigation Educative par les services de la Protection Judiciaire de la jeunesse ; il a fait ressortir un bon fonctionnement de ce service.

Le **service des Visites Médiatisées**, qui témoignait d'une fragilité financière depuis sa création, commence à trouver un rythme de fonctionnement plus satisfaisant grâce à son ouverture aux mineurs de l'aide sociale à l'enfance de Paris accueillis dans l'Yonne. Il dispose maintenant d'un psychologue à hauteur de 60 heures par mois, ce qui permet d'accompagner avec deux professionnels les visites difficiles.

Nous avons dû rechercher un successeur à notre directrice administrative et financière, partie à la retraite. Notre choix s'est porté sur **Laurence MION**, arrivée en juillet 2015 qui, tout de suite, a su trouver sa place au sein de l'association.

Cette année également, nous avons organisé pour la deuxième année consécutive, un colloque destiné aux professionnels de l'enfance.

Il a réuni plus de 200 personnes parmi lesquelles des représentants des familles. Son thème, « **Familles, nouveaux environnements : Quelle éducation ? Quelle prévention ?** » nous concernait tous, à la fois parents et professionnels, puisqu'il portait sur le soutien aux parents dans des environnements familiaux et sociaux modifiés.

Deux éminents psychiatres ont introduit la journée, le **Dr Lévy SOUSSAN**, en intervenant sur l'aide à la fonction parentale dans un environnement bouleversé, et le **Dr Serge TISSERON**, en intervenant sur les relations que les jeunes établissent avec les nouvelles technologies. Ce fut une journée très intéressante qui nous a conduit à réfléchir également sur la place qui pouvait être laissée aux parents dans de telles journées.



Les projets ne manquent pas pour 2016. Outre consolider les nouveaux services, nous continuons à réfléchir aux moyens de mieux accompagner parents et enfants. Nous avons aussi fait procéder à l'évaluation externe du service d'AEMO.

Notre préoccupation constante est d'assurer avec efficacité le rôle qui nous est dévolu dans la politique de l'enfance de l'Yonne.



Le Comité de protection de l'enfance de l'Yonne



Le Comité de Protection de l'Enfance de l'Yonne (CPEY) est une Association à but non lucratif créée le 8 juillet 1954.

Champ d'intervention de l'association

Son champ d'intervention est celui de la Protection de l'Enfance.

L'association est conventionnée avec le Conseil Départemental de l'Yonne (article L. 311-1 du code de l'action sociale et des familles) et habilitée par le ministère de la justice dans le cadre de l'assistance éducative pour intervenir « lorsque la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur sont en danger » (articles 375 à 375-8 du Code Civil et 1181 à 1200 du Nouveau Code de Procédure Civile). Certains services sont également habilités pour conduire une prise en charge éducative auprès de jeunes relevant de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

Elle gère dix services, exerce une action éducative sur plus de 2 000 enfants, adolescents et jeunes majeurs et emploie 100 salariés, principalement des travailleurs sociaux (éducateurs, assistants sociaux, psychologues...).

Son budget approche 6 M d'euros. Elle est financée par le Conseil Départemental de l'Yonne (près de 90 %) et par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (10%).



Les services gérés aujourd'hui par le CPEY :

Le CPEY intervient sur tout le territoire de l'Yonne, avec des antennes selon les services à Sens, Migennes, Auxerre, Tonnerre, Toucy et Avallon.

Il gère :

Un **service d'action éducative en milieu ouvert (AEMO)** habilité pour une activité d'environ 630 mineurs (mesures ordonnées par les juges pour enfants).

Un **service d'intervention continue en milieu ouvert (SICMO)** pour 81 jeunes (mesures pouvant être décidées par les services du conseil Départemental ou ordonnées par les juges pour enfants).

Un **service d'investigations éducatives** assurant des mesures judiciaires d'investigation éducative à la demande des juges pour enfants.

Deux **centres de jour**, l'un à Auxerre, l'autre à Toucy qui accueillent pendant la journée des mineurs de plus de 11 ans en situation « de décrochage scolaire ».

Un **service de visites médiatisées** pour permettre les rencontres entre parents et enfants placés, à la demande du Conseil Départemental lorsque les visites ne peuvent pas s'effectuer sans une tierce personne.

Un **service espace rencontres** où les enfants peuvent rencontrer leur père ou leur mère par décision du juge aux affaires familiales.

Un **service de réparations pénales** qui exerce des mesures de réparations pénales sur décision du Procureur de la République pour des primo délinquants.

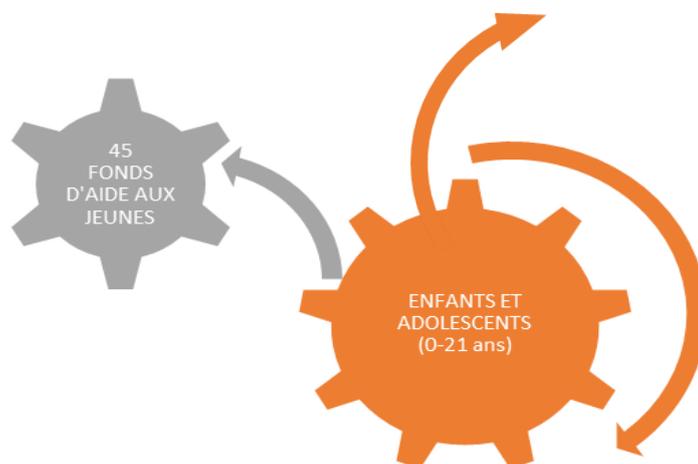
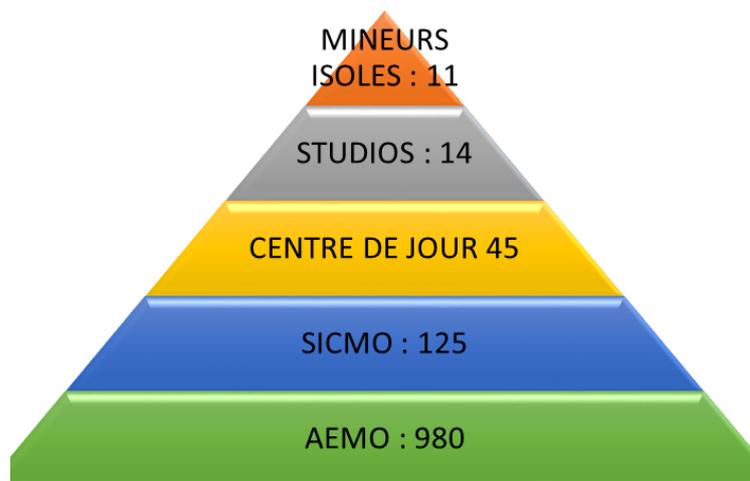
Des **studios** pour accueillir, soit à la demande du Conseil Départemental, soit à la demande des juges pour enfants, 9 jeunes majeurs.

Un **service de mineurs isolés** rattaché aux studios avec une capacité globale de 16 lits et une nouvelle implantation sur le secteur du Sénonais par la mise en place d'appartements partagés.

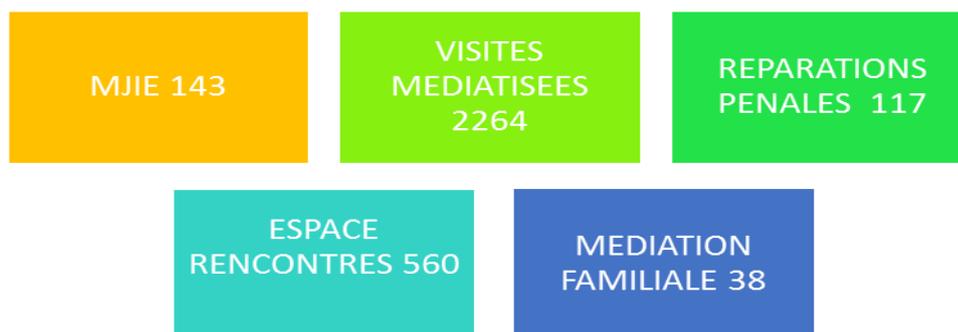
Un **service de médiation familiale** qui est un lieu de construction ou de reconstruction du lien familial accès sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial indépendant et qualifié favorise leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et son évolution.

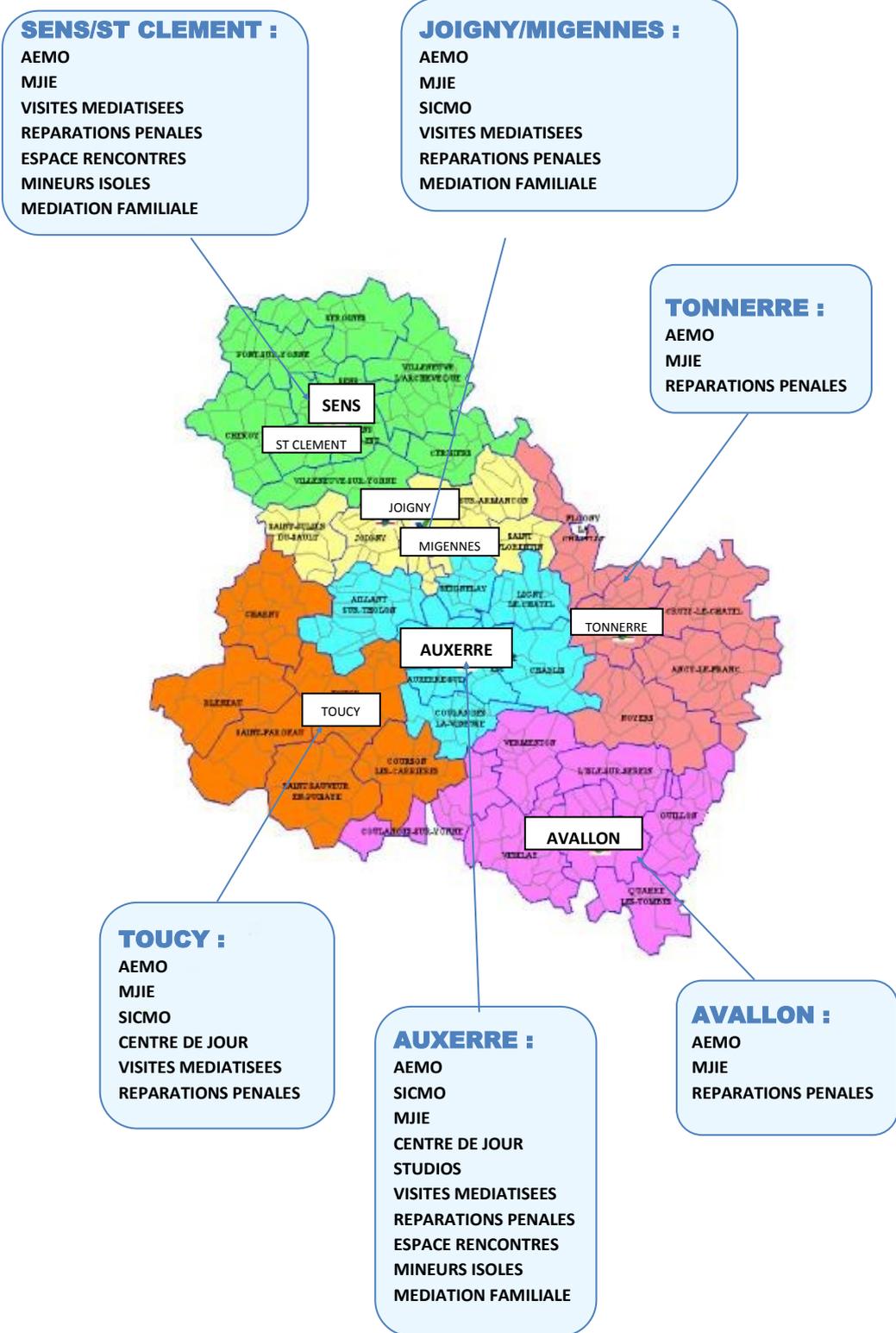
**Protection de l'enfance en danger et en difficultés.
Mise en place des dispositifs fondés sur la prévention
administrative ou judiciaire.**

ACTIVITES JUDICIAIRES / DES DISPOSITIFS



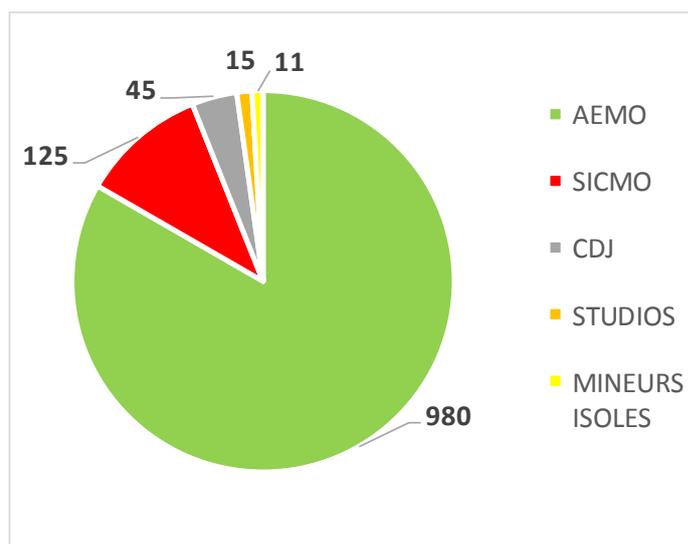
DES SERVICES A L'ACTE





NOMBRE DE JEUNES ACCOMPAGNES

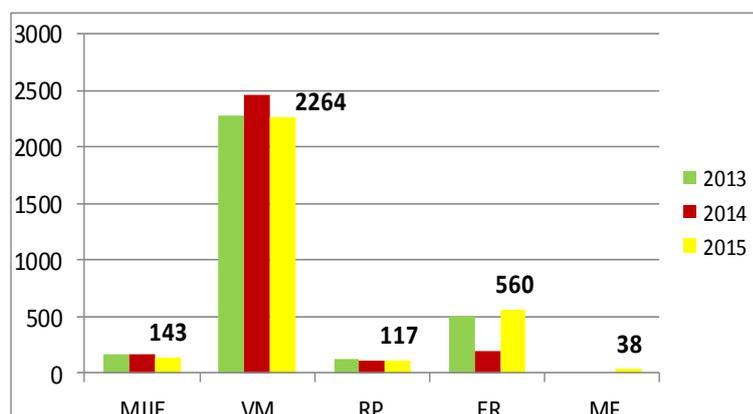
INTERVENTIONS EN MILIEU OUVERT



Nos services assurant une prestation de milieu ouvert sont intervenus sur l'année 2015 auprès de 1 176 jeunes.

Ce chiffre est constant au regard des années précédentes avec toutefois une légère augmentation concernant le service AEMO qui a bénéficié d'un poste éducatif supplémentaire.

SERVICES A L'ACTE

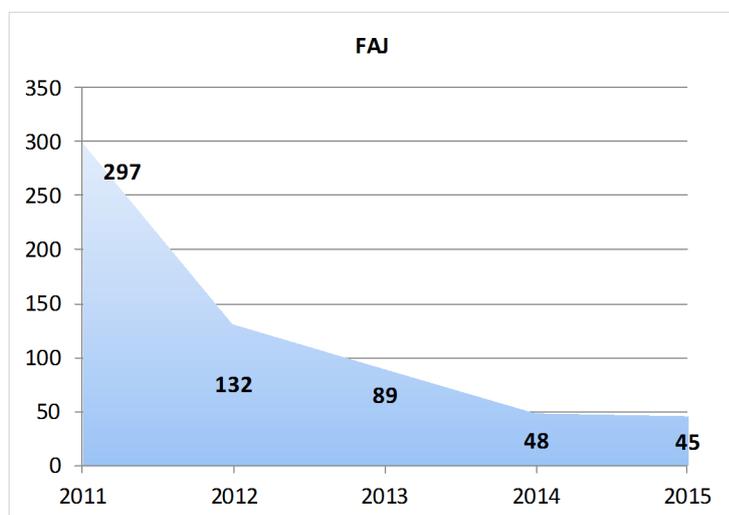


Plus de 3 100 actes ont été réalisés par l'ensemble des services de l'association.

Nous entendons par acte, une prestation en direction d'une famille ; qui peut concerner plusieurs enfants de la même fratrie.

De fait, ces services sont intervenus auprès de plus de 1 500 jeunes sur 2015.

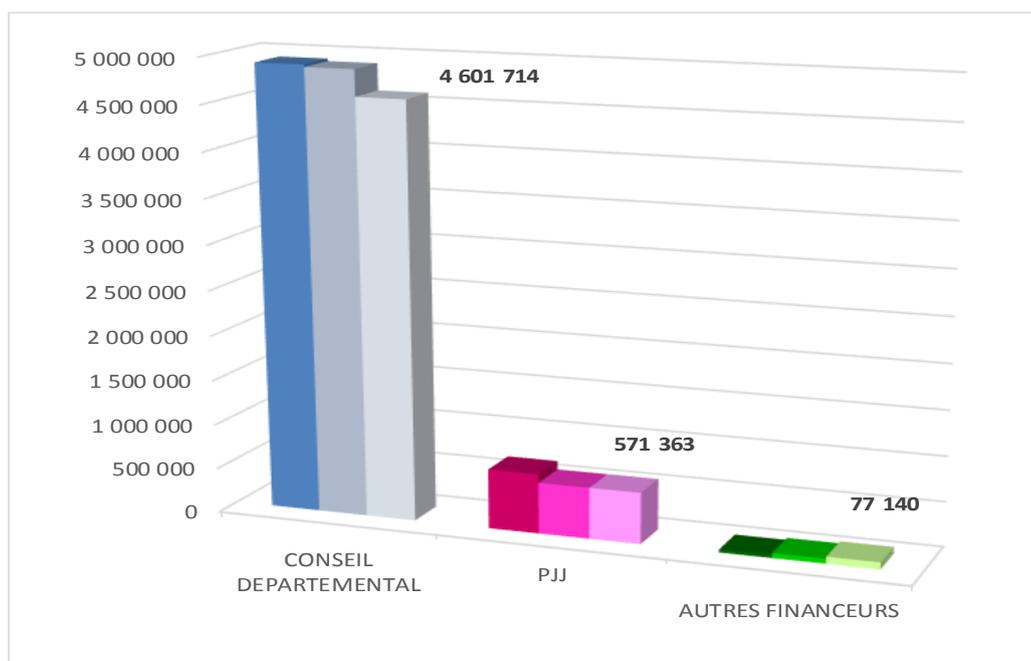
FAJ



Nous avons très peu de moyen d'agir sur le Fonds d'aide aux jeunes dans la mesure où nous ne gérons pas ce dispositif. Notre intervention se limite à une gestion administrative.

Toutefois, nous pouvons noter une baisse très significative du nombre de demande entre 2011 et 2015 de l'ordre de plus de 500 %.

FINANCEMENT BUDGET 2015 : 5 250 217 EUROS



	2013	2014	2015
CONSEIL DEPARTEMENTAL	4 915 861	4 889 927	4 601 714
PJJ	665 423	570 289	571 363
AUTRES FINANCEURS	32 348	55 038	77 140

Peu d'évolution au regard des années précédentes concernant les sources de financement de nos différentes prestations.

Le Conseil Départemental de l'Yonne demeure notre principal financeur.

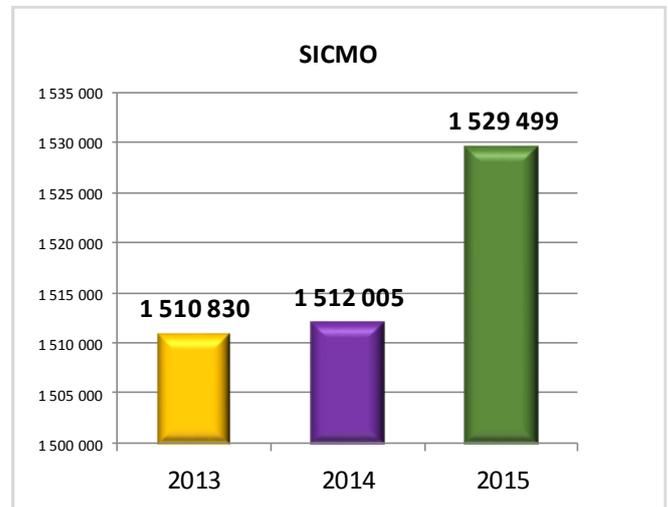
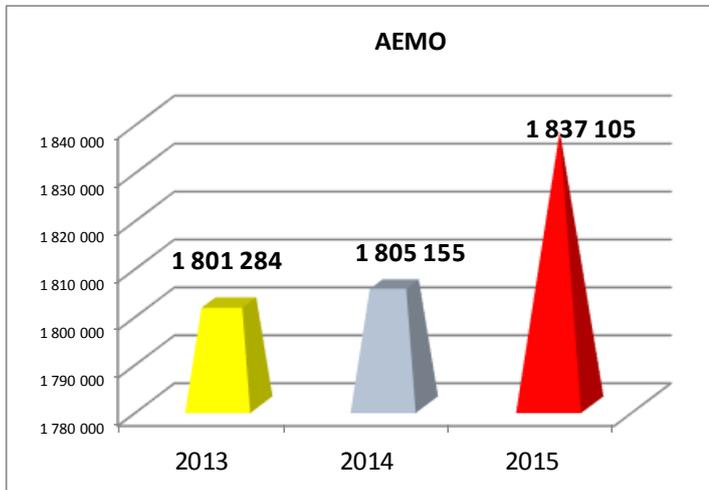
Toutefois, ce qui semble important à noter, même si cela reste à la marge, au regard du budget global annuel de l'Association, c'est la forte progression des autres financeurs.

A ce titre, nous avons sur une période de 3 ans augmenté de plus de 130 % ce mode de financement.

Cette augmentation correspond à la mise en place de nouveaux services à l'image de la Médiation Familiale mais aussi à l'extension de certaines prestations en direction de nouveaux partenaires (ASE Paris).

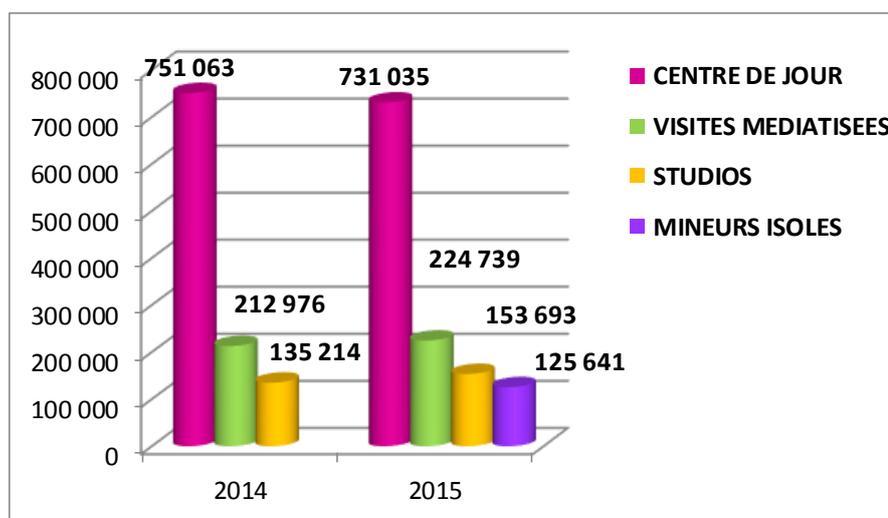
FINANCEMENT UNIQUE

PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL



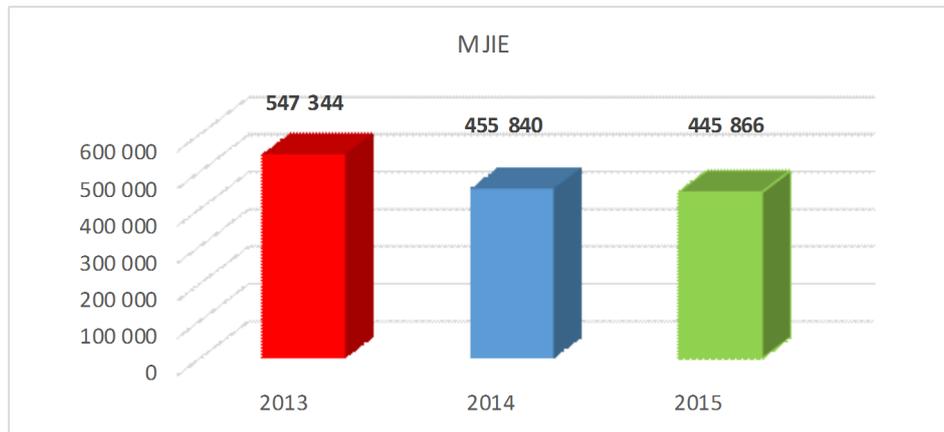
Le Conseil Départemental de l'Yonne finance exclusivement 6 services (AEMO/SICMO/Centre de jour/Visites Médiatisées/Studios/Mineurs Isolés).

Le financement est globalement resté stable en 2015 comparativement à 2014, nous notons même une légère progression concernant les deux services de milieu ouvert à savoir : AEMO/SICMO.

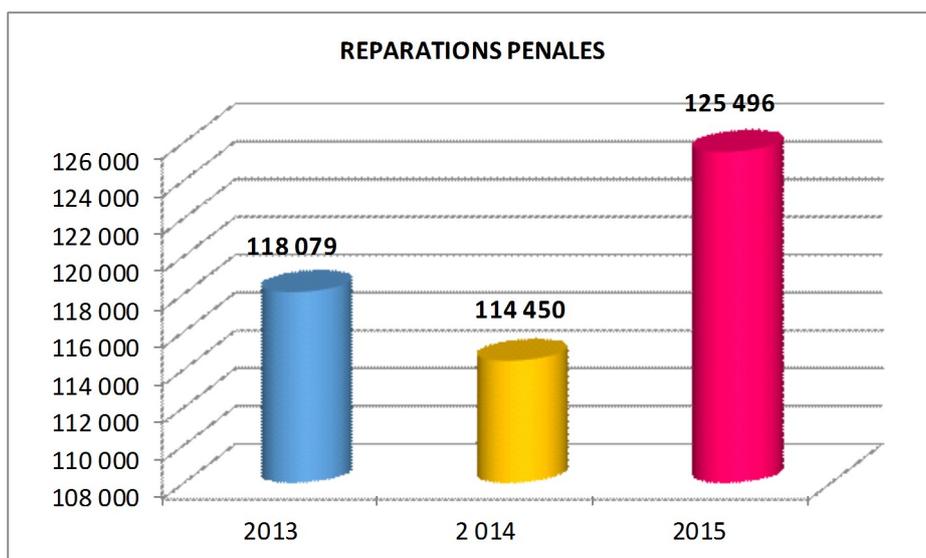


FINANCEMENT UNIQUE

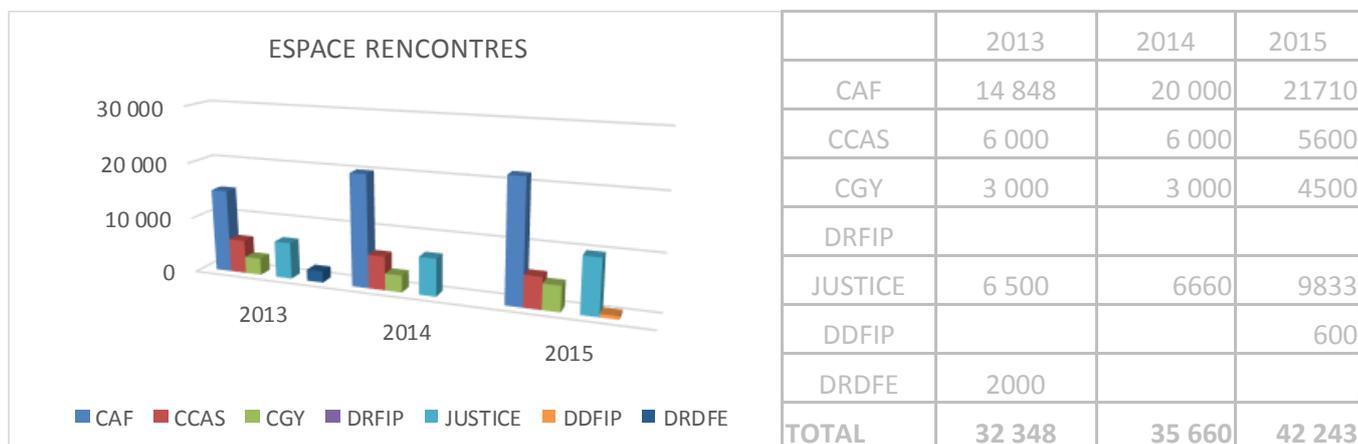
PAR LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE



Les services des réparations pénales et des MJIE sont exclusivement financés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Les financements sont relativement stables d'une année sur l'autre.



FINANCEMENTS MULTIPLES

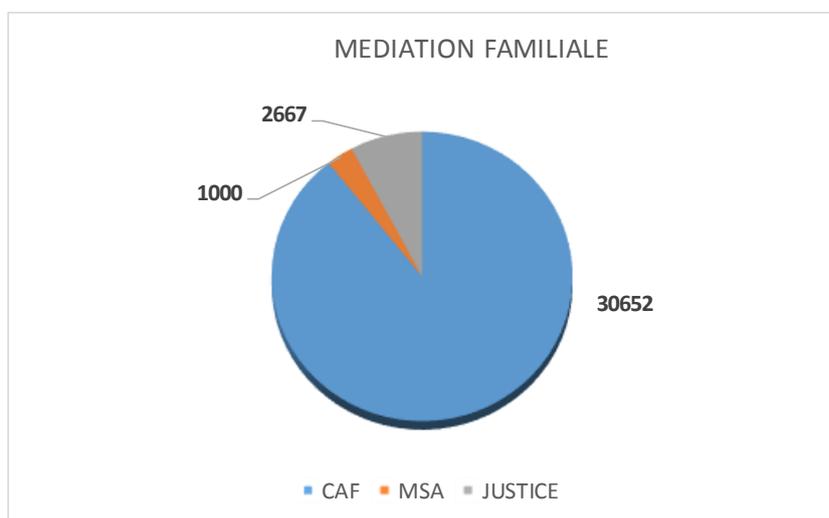


L 'Espace Rencontres et la Médiation familiale font appel à une multitude de financeurs afin de réaliser leurs prestations.

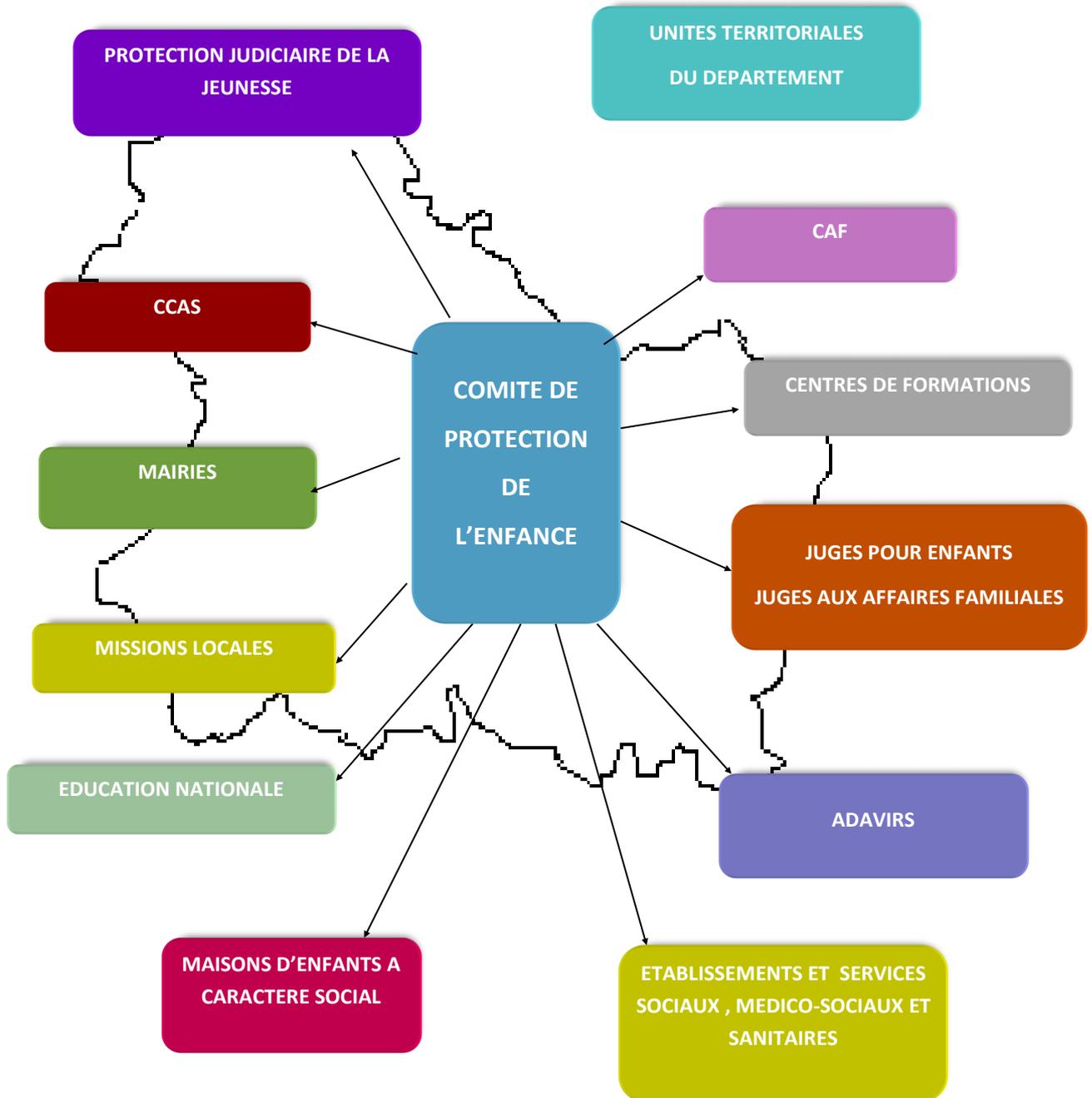
Depuis 3 ans, nous notons, chaque année une augmentation sensible mais constante de ces diverses sources de financeurs.

A ce titre, avec l'ouverture de la Médiation Familiale, nous comptons un nouveau financeur avec la participation de la Mutuelle Sociale Agricole.

Entre 2013 et 2015 , les sources de financements multiples sont passées de 32 348 Euros en 2013 à 76 562 euros en incluant la Médiation Familiale.



LE CPEY AU CARREFOUR DU PARTENARIAT



ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT - AEMO

Les 5 antennes du service « Sens-Joigny-Auxerre-Avallon-Tonnerre » sont désormais toutes installées dans de nouveaux locaux, plus fonctionnels. L'organisation de l'antenne de Tonnerre-Avallon a la particularité d'être éclatée sur 3 lieux pour 4 professionnelles : 1 à Avallon, 1 à Tonnerre et 2 à Auxerre qui se déplacent sur l'Avallonnais et le Tonnerrois. Si cette organisation ne facilite pas une dynamique d'équipe (une proximité limitée à des croisements courts entre 2 visites ou entretiens et à la réunion hebdomadaire) elle permet un secteur d'intervention plus élargi. Un constat similaire est posé pour l'antenne de Joigny, étoffée d'un ETP supplémentaire (CDD) depuis octobre 2015. Les éducateurs travaillent avec deux UTS, nécessitant un partenariat multiple. La répartition du temps de présence cadre sur les deux sites nord (Sens-Joigny) n'est pas équivalente, impactant sur notre mission de développer des réseaux et des partenariats d'action notamment sur le secteur d'intervention de Joigny.

Le service a connu quelques mouvements de personnel : au sein même du service AEMO, une éducatrice de Joigny a rejoint l'antenne d'Auxerre ; deux éducatrices du secteur sud ont muté à l'interne : une a rejoint le service des visites médiatisées (VM) et l'autre le service des MJIE, favorisant le recrutement d'une éducatrice en septembre ; une éducatrice des VM a rejoint l'antenne d'Auxerre. Une éducatrice de Sens a muté au nouveau service de médiation familiale, elle est remplacée par une nouvelle collègue. Une éducatrice de la prévention de Sens a intégré l'équipe de Joigny en Juin, suite à la mutation d'une de ses collègues pour Auxerre. Et enfin, l'éducateur supplémentaire sur Joigny en octobre a permis de désengorger une partie des mesures en attente, dont certaines l'étaient depuis plus de 6 mois.

Enfin, malgré un contexte où les problématiques des familles sont conséquentes, l'équipe accomplit ses missions avec professionnalisme. L'éclatement géographique, la multiplicité des lieux d'intervention (parents séparés, TDC, établissement scolaire), des situations qui nécessitent parfois des visites au pied levé, ou à délai plus rapproché que ce qui était prévu, ont pour conséquence de réduire le nombre/la fréquence pour certaines familles, et ce malgré une flexibilité et une adaptabilité des professionnels. Notons l'éclatement conséquent des deux psychologues tant auprès des travailleurs sociaux qu'en recevant certaines familles. Des interventions psycho éducatives s'organisent parfois dès l'ouverture d'une mesure, au regard des problématiques lourdes déjà repérées dans le jugement. Le service tend, comme les années précédentes, à une uniformisation des pratiques sur les deux secteurs Nord et Sud, et nous posons le constat que le binôme des chefs de service fonctionne. L'analyse de la pratique a été maintenue pour les travailleurs sociaux, les psychologues et chefs de service, mais l'équipe a sollicité un changement d'intervenant, ce qui a été entendu et acté.

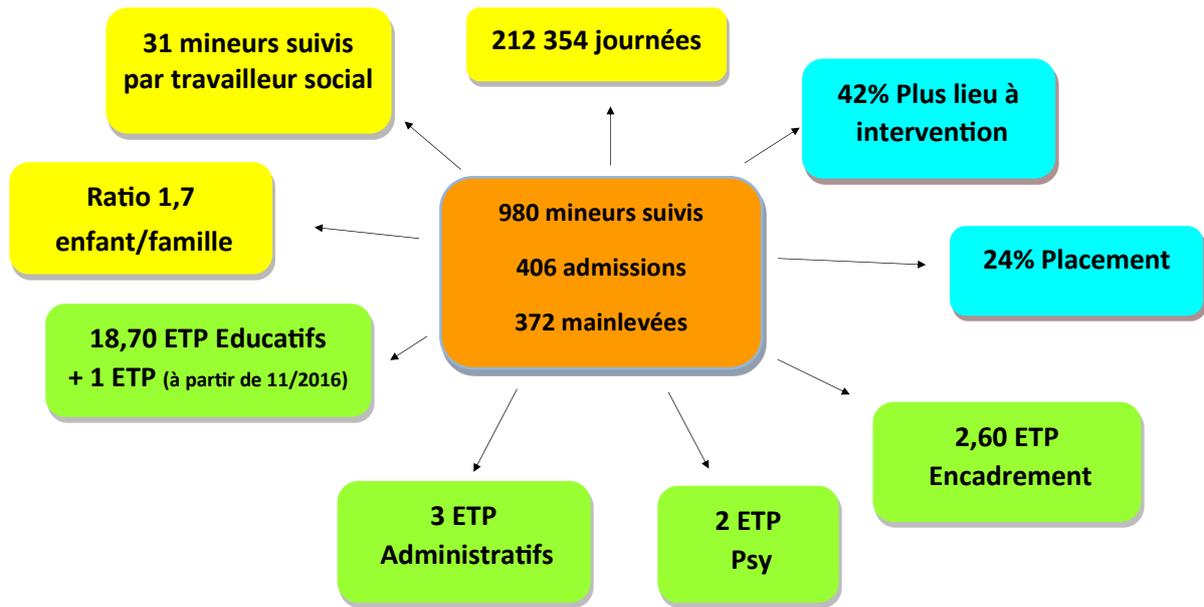
L'arrivée d'un nouveau Magistrat occasionne des adaptations pour l'équipe. 80% des mesures du secteur sud relèvent du Cabinet 1. Le service relève une baisse significative de fratries suivies, la mesure d'AEMO ne concernant qu'un seul enfant de la famille. Pour 31 mineurs suivis, un travailleur social peut avoir en charge jusqu'à 25 dossiers, ce qui alourdit les déplacements, les tâches administratives, contacts avec les partenaires, audiences... Nous maintenons notre volonté de proposer aux Magistrats des orientations qui correspondent aux besoins des mineurs, même si nous ne sommes pas sans ignorer des délais de prise en charge importants pour certains services (SICMO, placement à domicile...). Pour préparer au mieux ces orientations, nous répondons autant que faire se peut aux exigences du Conseil Départemental : information, Commission Enfance... tout en nous adaptant aux changements de cadres enfance.

Nous constatons une fois encore en 2015 une recrudescence des conflits parentaux qui animent les familles et qui atteignent les enfants. La réduction conséquente des visites médiatisées pour des enfants suivis en AEMO nous laisse bien démunis en terme de relai tiers pour garantir le maintien des liens dans un environnement rassurant. A contrario, les orientations vers le CDJ avec un maintien de notre intervention demeurent, grâce à une facturation spécifique.

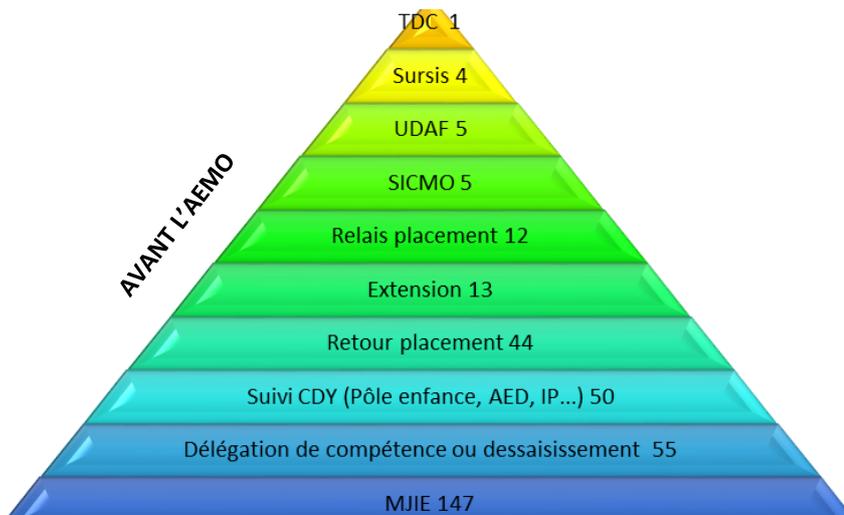
Nos projets 2016 s'articuleront autour de la mise en œuvre de l'évaluation externe, poursuivre le travail de groupes entamé au sein des ateliers partenariat, référentiel d'évaluation des éléments de danger, profils des enfants suivis.

ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT - AEMO

Nombre de journées réalisées en 2015



Nombre de jeunes suivis en 2015

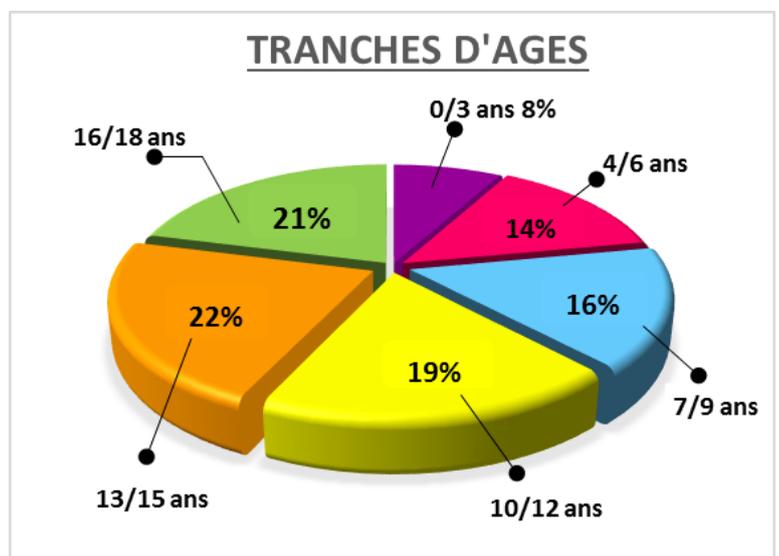


Pour 36% des AEMO, une MJIE a préalablement été réalisée.

Rares sont les enfants pour lesquels l'AEMO est la première mesure d'aide.

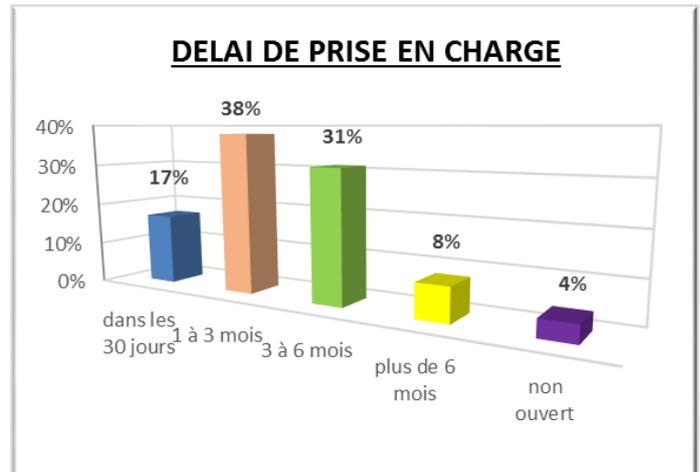
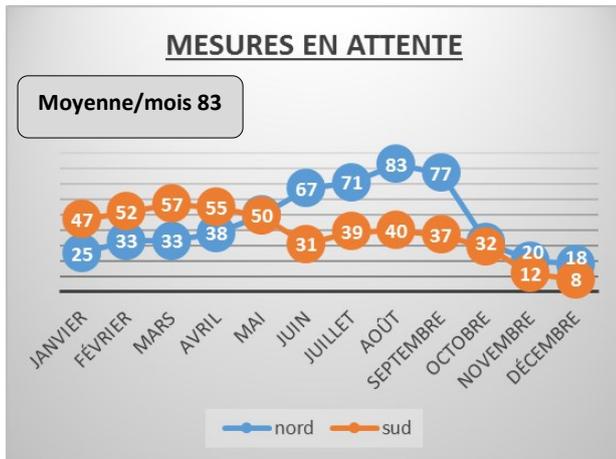
La loi de mars 2007 engage les services à ne recourir à la saisine judiciaire qu'en dernier lieu.

La répartition des tranches d'âge apparaît stable d'une année sur l'autre, les 10-18 ans représentent 62% des mesures; Les tentatives ou les aides proposées préalablement dans le cadre administratif retardent de fait la saisine judiciaire. Le service AEMO serait-il repéré avec une expertise particulière sur cette tranche d'âge?



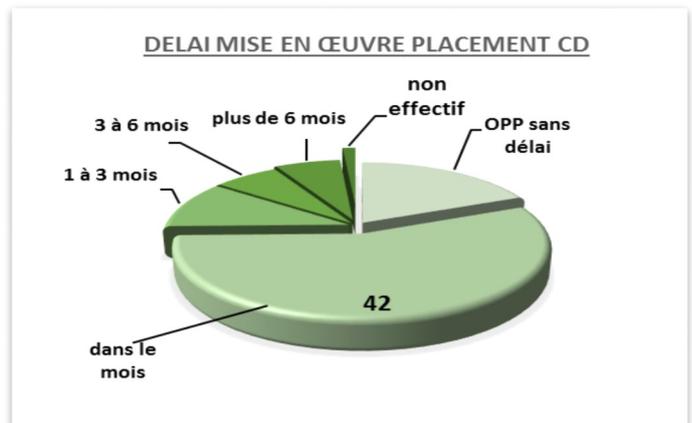
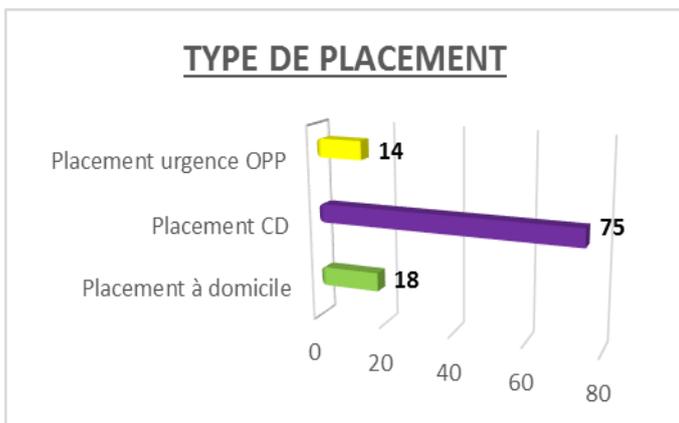
ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT - AEMO

Délat d'ouverture



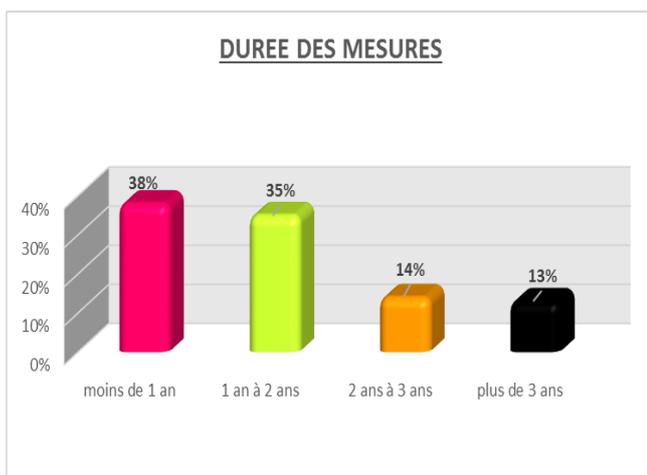
Sur l'année 2015, le service AEMO a accusé une forte liste d'attente, allant jusqu'à 123 mineurs au mois d'août. Plus de 77% des familles supportent un délai de plus d'un mois entre la décision du juge des enfants et notre prise en charge. A l'automne, l'accord pour l'embauche d'un éducateur en CDD à temps plein a permis de réduire cette liste d'attente.

Placements



Les placements en urgence (OPP) ont été moitié moins nombreux en 2015. Malgré une augmentation de placements préparés, leur mise en œuvre s'est opérée dans le mois pour plus de la moitié d'entre eux. Néanmoins, 11 mineurs sont restés au domicile familial plus d'un trimestre avant de rejoindre leur lieu de placement.

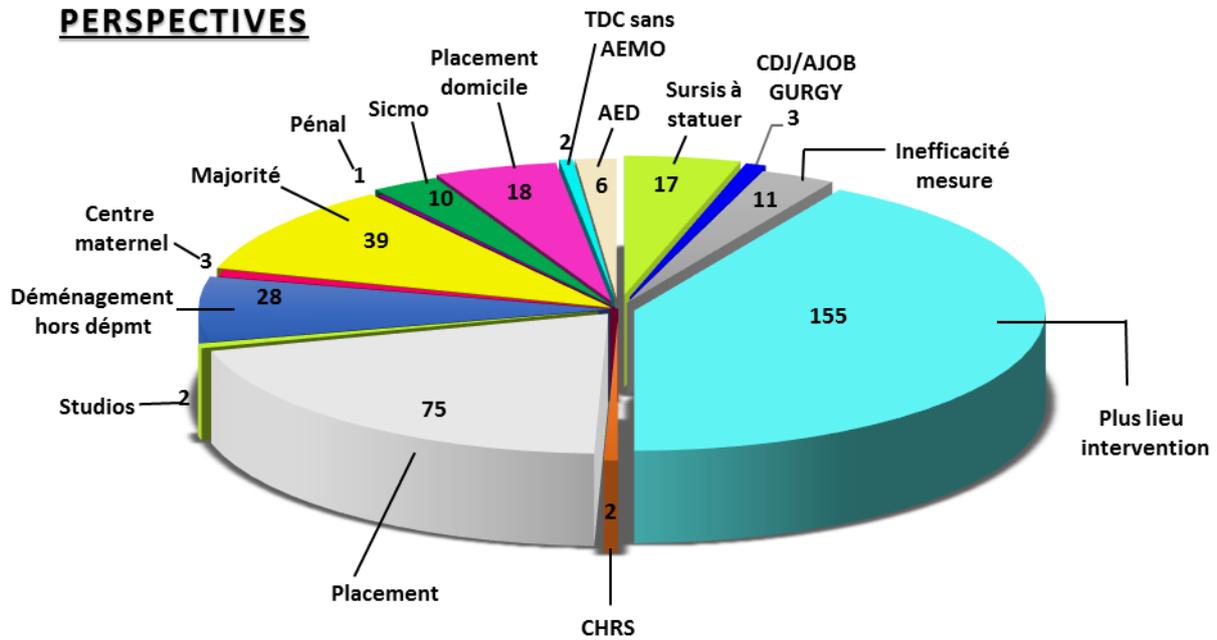
Durée des mesures



La durée moyenne des mesures d'AEMO est de 20 mois, au cours desquels un projet d'accompagnement personnalisé est travaillé en faveur de chaque mineur.

ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT - AEMO

PERSPECTIVES



372 mainlevées

Pour 42 % des mineurs, la mesure d'AEMO est levée sans autre besoin d'accompagnement.

Pour 28 % le placement, y compris à domicile, aura été nécessaire.

SERVICE D'INTERVENTION CONTINUE EN MILIEU OUVERT

SICMO

Bilan équipe Auxerre.

Le **déménagement** du service, en mai 2015, a donné un nouveau souffle.

Le SICMO d'Auxerre se situe maintenant à l'entrée du quartier Sainte Geneviève, et à proximité des Rosoirs et de Saint Siméon, où vivent un grand nombre de familles auprès de qui nous intervenons.

Les lieux sont plus confortables, et plus accessibles aux usagers ; du fait de leur aspect convivial et de par cette proximité, les familles s'approprient plus facilement cet espace. Le service est à leur portée.

Le SICMO partage les locaux avec le service Studios – Mineurs isolés (bureau des professionnels, mais aussi appartement indépendant occupé par deux jeunes). Le partage des locaux entre deux services est positif : échanges qui ouvrent à la compréhension d'autres publics, analyse des pratiques commune. Le site ainsi partagé participe à une perception élargie de l'identité des professionnels : il est plus perçu comme une "maison CPEY".

La rénovation du **projet de service** permet de réinterroger les pratiques, elle crée des liens entre les antennes, elle permet de mesurer le chemin parcouru mais aussi de se projeter. Les professionnels apprécient que cette production repose sur l'ensemble des personnels, impliquant et motivant l'ensemble des équipes.

Le **colloque** CPEY est apprécié : il contribue à la rencontre avec les partenaires, produit en interne le sentiment d'appartenance à une entité.

Les **situations complexes** semblent se multiplier : il faut s'ajuster constamment, créer ou trouver des outils plus adaptés aux problématiques. Cependant, l'exercice a ses limites ; dans certains cas, les professionnels se trouvent démunis. Certaines situations, quelques années auparavant, auraient abouti durablement au placement des enfants, ce n'est plus le cas à ce jour.

Le bénéfice du **séjour familles** estival auprès des familles se confirme : il induit une relation autre entre professionnels et familles (de l'ordre d'une co construction) entre professionnels (intervenant des trois antennes confrontant leurs pratiques), et également entre les familles (convivialité, entraide qui perdurent au-delà du séjour).

Bilan équipe Migennes.

Pour l'équipe du SICMO de Migennes, cette année aura été une année de transition sur le plan du suivi éducatif des familles. En effet l'accompagnement et l'aide apportés aux familles évoluent ils étaient davantage axés sur des problématiques éducatives, dorénavant les problématiques sont plus complexes avec des parents qui ont des troubles associés qui ne permettent pas la même évolution et prise en charge éducative.

Cela a engendré une nouvelle organisation, une co référence systématique pour les mesures individuelles s'est mise en place. Ce qui apporte davantage de ressources en interne. Toutefois, nous sommes dans l'obligation de réfléchir à nos outils d'intervention, il est nécessaire d'innover dans les prises en charge (accueils séquentiels, prises en charge chez des tiers). Nous percevons un appauvrissement du partenariat, ils semblent parfois aussi démunis que nous pouvons l'être.

Concernant l'équipe composée de six éducateurs, il sera nécessaire de trouver un nouveau souffle à travers des formations sur les pathologies diverses et variées des familles, des formations qui nous permettront de travailler sur les modes d'interventions et surtout comment les adapter aux familles.

SERVICE D'INTERVENTION CONTINUE EN MILIEU OUVERT

SICMO

Bilan équipe Toucy.

L'équipe de Toucy s'interroge, comme l'an passé, sur l'écart qu'elle observe entre les constats qu'elle fait, les témoignages qu'elle reçoit par exemple des écoles primaires, concernant les difficultés que rencontrent de nombreux enfants sur le territoire de Puisaye Forterre et le **peu de situations prises en charge** par les services sociaux. Le SICMO se trouve en effet peu sollicité. L'absence durable au cours de cette année de cadres à l'unité territoriale de Toucy (malgré la disponibilité des personnels présents) nous semble avoir un impact conséquent sur le traitement social de ce secteur.

Les professionnels rappellent que **ce territoire rural est vaste**, et que la population prise en charge par le service est peu mobile (Pas de véhicule ou de permis, pas de transports en commun). De ce fait, les interventions, pour la plupart au domicile, impliquent des temps de transports conséquents, d'autant que les familles se déplacent difficilement jusqu'au service.

Nos interventions régulières à domicile nous ont permis de constater que certaines familles se trouvaient dans des situations financières catastrophiques au point de ne pas pouvoir assurer une alimentation décente à leurs enfants. Outre les démarches en direction des services concernés, nous avons donc plusieurs fois apporté une **aide alimentaire**. Il est à noter que l'isolement des personnes sur ce territoire, et leur souci de ne pas se faire remarquer par leur voisinage, les amènent à se faire discrets quant à leurs besoins.

L'équipe s'interroge sur le **profil des familles** proposées au SICMO, rappelle que le projet de service initial faisait référence à des mesures de milieu ouvert renforcé, en alternative à un placement. Les situations proposées, certes complexes, relèvent-elles pour autant d'un tel outil ? Il faudrait mettre en parallèle la **durée des suivis** et le caractère **intensif** de ce type de suivi : quel impact cela a-t-il sur les familles à long terme ?

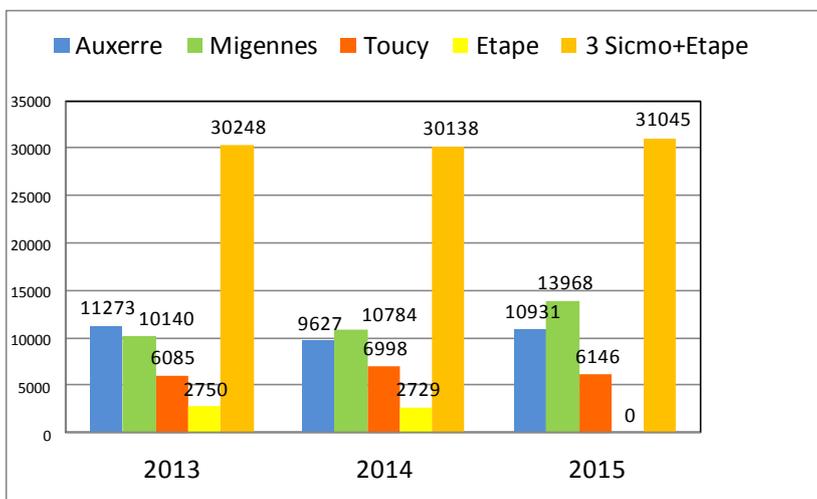
L'équipe pense qu'il serait intéressant de **mesurer** un certain nombre de paramètres pour mieux comprendre la population que l'on a en charge et mieux répondre aux besoins : moyens de locomotion ou pas ; quel accès aux soins, à la scolarité, à tous services ; âge des parents ; configuration des familles, monoparentales, ou recomposées, parents séparés très éloignés l'un de l'autre. Ces paramètres mériteraient d'être interrogés à l'échelle de l'ensemble du CPEY.

En réponse aux besoins divers de nos usagers, il est à souligner que **"la maison de Toucy"**, regroupant le Centre de Jour et le SICMO, offre dans certains cas une réponse globale qui associe les compétences respectives des deux services. Cette mutualisation, d'abord au bénéfice des jeunes et de leurs familles, apporte également des échanges enrichissants aux deux équipes.

SERVICE D'INTERVENTION CONTINUE EN MILIEU OUVERT

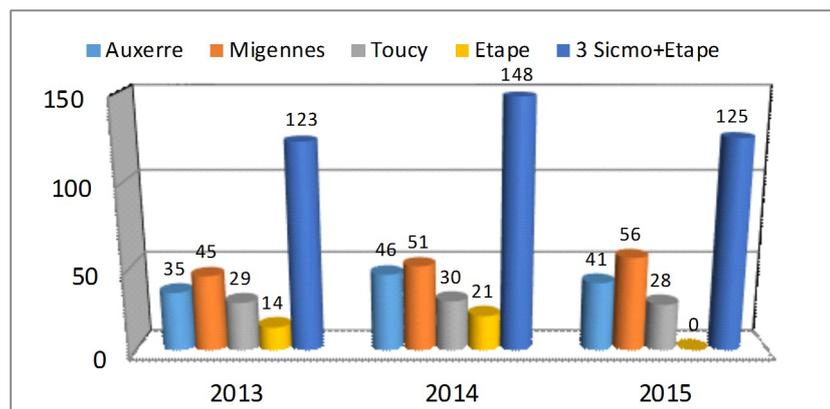
SICMO

Nombre de journées réalisées



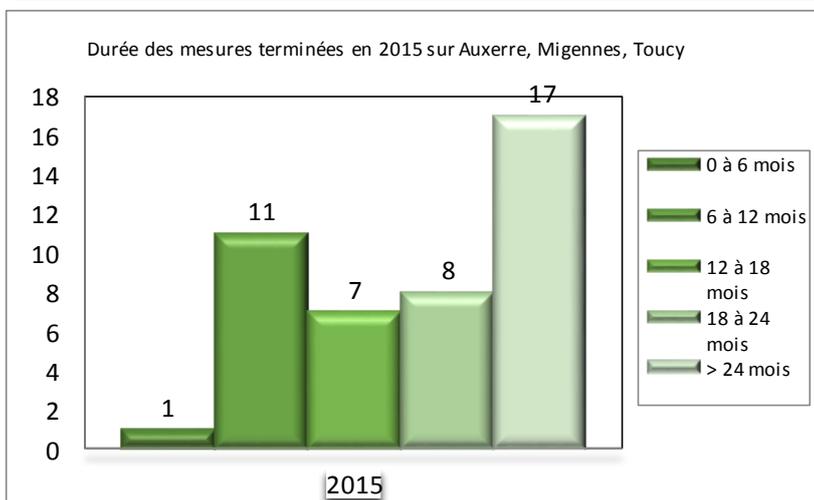
Nous observons sur ce graphique une forte augmentation du nombre de journées sur Migennes qui s'explique d'une part de janvier à juillet par un résiduel de mesures de l'ETAPE et d'autre part par l'augmentation de l'effectif théorique de Migennes qui est passé de 30 mesures à 36 mesures.

Nombre de jeunes suivis



Le nombre de jeunes suivis est moins élevé du fait de l'allongement des mesures.

Durée des mesures



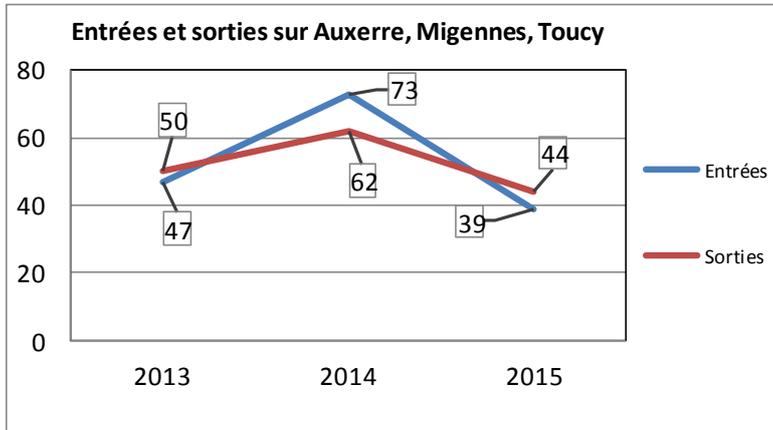
Sur ce graphique, il est à noter que la durée des mesures s'allonge depuis quelques années, 32 mesures sont supérieures en durée à 24 mois.

La complexité des prises en charge nous contraint à prolonger certaines mesures.

SERVICE D'INTERVENTION CONTINUE EN MILIEU OUVERT

SICMO

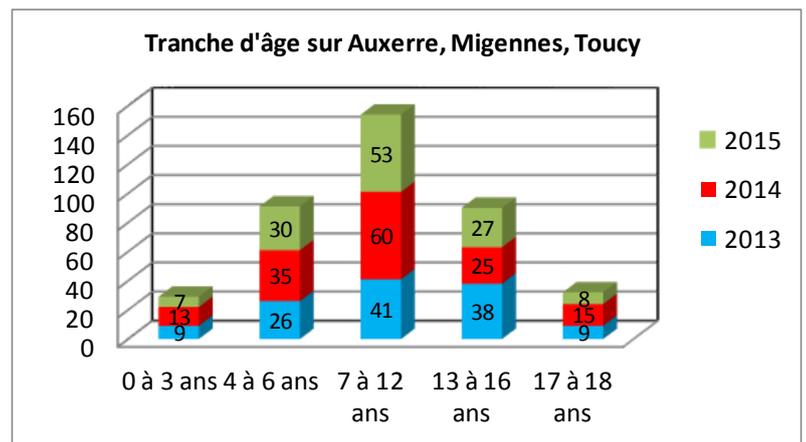
Entrées et sorties sur 3 ans



Un ralentissement des entrées et des sorties est à observer, à mettre en lien avec la durée des mesures.

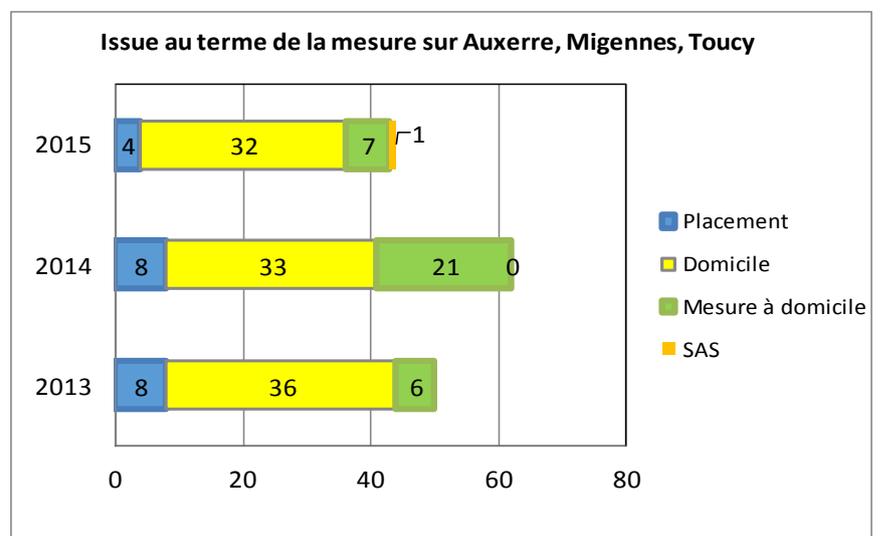
Tranche d'âge des jeunes

La tranche 4/12 ans est en perpétuelle augmentation depuis quatre ans, ce qui diffère du projet initial, mais nous place davantage dans un rôle de prévention. Ceci est un point fort du service dans sa mission d'accompagnement de suivi des familles. Sur quatre ans la part de mesures sur la tranche d'âge 4/12 ans est constante (de 54 % à 66 %).



Issue au terme de la mesure

Le service remplit sa mission d'alternative au placement. Trois quarts des mesures se terminent dans des conditions suffisamment bonnes pour envisager l'absence de tout suivi éducatif.



MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION EDUCATIVE—MJIE

Créée par la Circulaire du 31 décembre 2010, qui fixait sa durée à 5 mois, la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative (MJIE) a été réactualisée et sa durée étendue à 6 mois par la Note du 23 mars 2015.

Comme 2014, l'année 2015 a connu un certain nombre de bouleversements au niveau de l'équipe du SIE.

Au 1^{er} janvier 2015, 48 mesures étaient en cours d'exécution.

Au cours de l'année, les Magistrats nous ont orienté 143 mineurs.

Cet approvisionnement a beaucoup varié durant l'exercice 2015 dans la mesure où la liste d'attente constituée l'année précédente n'a pu être que progressivement résorbée.

Les Magistrats ont donc pris l'option de réorienter leurs commandes vers nos collègues du Secteur Public.

Lorsque l'horizon s'est éclairci pour notre service, de nouvelles prescriptions nous ont été adressées. Ces mesures commencées en 2015 ont toutefois été facturées en 2016, une MJIE se déroulant sur 6 mois.

Notons également qu'un éducateur spécialisé a connu un arrêt pour maladie de plusieurs mois. Son remplacement a eu lieu le 15 juillet.

Ces différents éléments expliquent que seuls 143 actes ont été facturés sur les 165 prévus au Budget Prévisionnel.

Cette baisse d'activité et le licenciement d'un salarié ont impacté notre budget qui présente un déficit toutefois limité.

En 2015, un travail d'analyse de nos pratiques professionnelles a été engagé avec le concours d'un intervenant extérieur.

Au cours de l'année 2015, les mineurs que nous avons croisés étaient plutôt de jeunes enfants, confiés à l'un de leurs 2 parents et vivant dans l'Yonne pour 85 % d'entre eux.

Perspectives

La stabilisation de l'équipe du Service d'Investigation Educative souhaitée l'année dernière semble se concrétiser cette année.

Croisons les doigts...

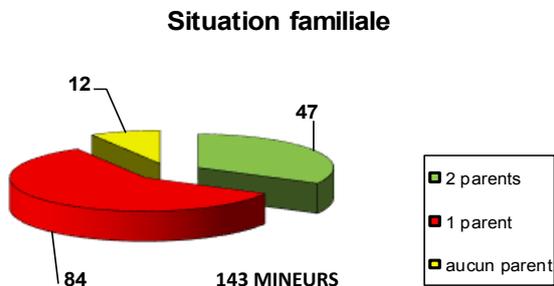
En revanche, la gestion de ce service demeurera un véritable casse-tête tant que l'approvisionnement connaîtra ce mouvement de yoyo, oscillant entre liste d'attente et tarissement de la source.

Un travail en partenariat avec les Magistrats et nos collègues du Secteur Public devrait permettre une gestion plus sereine et respectueuse des intérêts de tous, salariés, familles et Magistrats.

Pour ma part, je remercie l'ensemble de mon équipe pour le travail réalisé en 2015.

MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION EDUCATIVE—MJIE

Situation familiale des mineurs : auprès de qui vivent ils ?



La situation des mineurs suivis en 2015 est sensiblement la même qu'en 2014 : 59 % d'entre eux ne bénéficient de la présence au quotidien que d'un parent détenteur de l'Autorité Parentale.

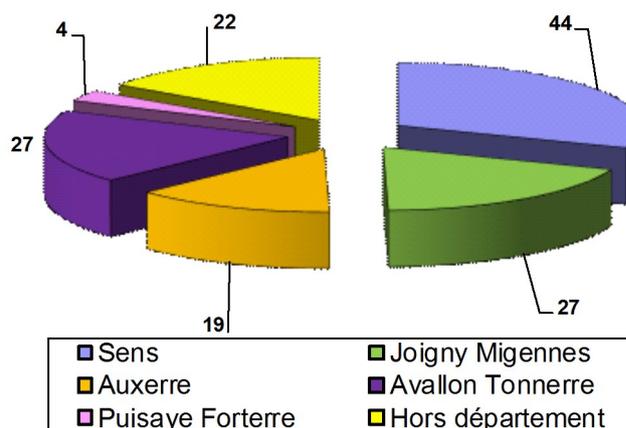
Nous avons mené 40 mesures individuelles et 34 mesures concernant des fratries, soit une moyenne de 3 enfants/fratrie.

Situation géographique des mineurs : où vivent-ils ?

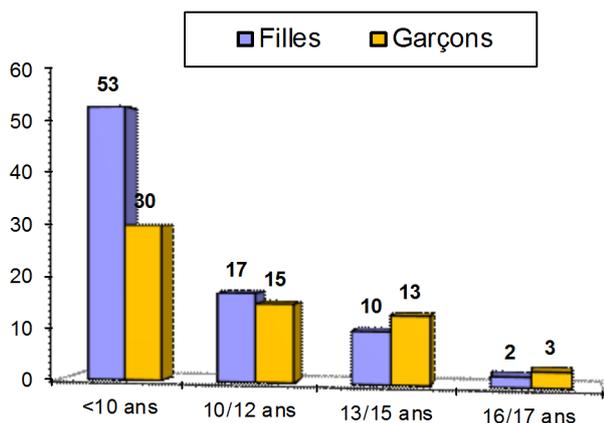
Contrairement aux autres années où nous intervenions majoritairement dans le Sénonais et le Jovien, Le Nord et le Sud du département s'équilibrent cette année avec toujours très peu de missions en Puisaye Forterre.

En revanche, 4 fois plus de mineurs qu'en 2014 ne résidant pas dans l'Yonne ont été concernés par nos interventions.

Nous notons une augmentation de nos interventions dans le Tonnerrois, ville particulièrement sinistrée de notre département.



Tranche d'âge et sexe des mineurs

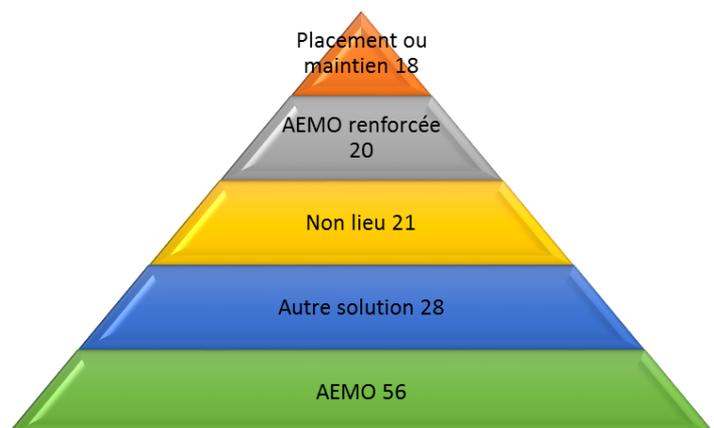


Sur 143 jeunes, 115 dont 70 filles ont moins de 12 ans, soit 49 % des mineurs rencontrés.

Les adolescents de 16 ans et plus restent minoritaires comme chaque année (3 %).

MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION EDUCATIVE—MJIE

Préconisations en fin de mesure



Pour 40 % des mineurs, une mesure d'AEMO a été préconisée.

Des interventions éducatives renforcées (SICMO, SEPAD, SMAP) ont été sollicitées dans 14 % des cas.

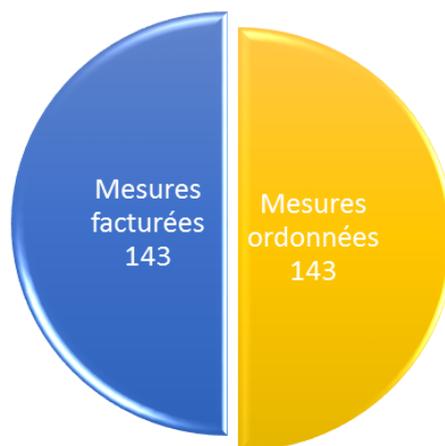
D'autres solutions ont également pu être proposées (placement TDC, décision différée, orientation CMP ou CMPP, médiation familiale, AED...).

Seuls 15 % des mineurs ont été concernés par une orientation vers un non-lieu à assistance éducative.

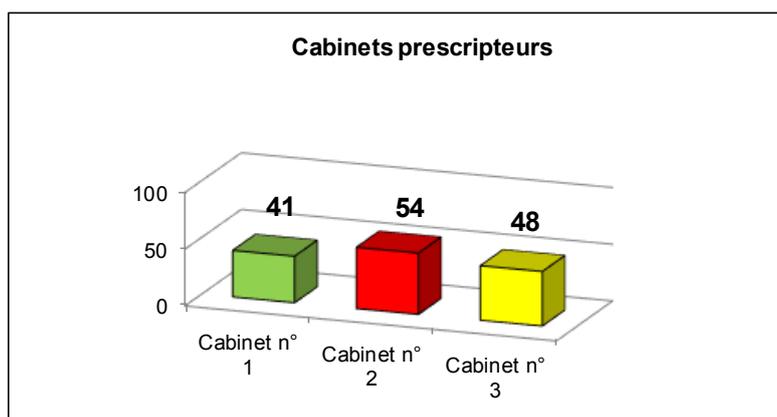
Approvisionnement

En raison de la liste d'attente accumulée en 2014, il a été convenu avec les Magistrats qu'ils « allègeraient » leurs commandes afin de nous permettre de résorber les mesures en souffrance.

Ce sont donc 143 mesures qui ont été ordonnées en 2015, contre 175 en 2014.



Cabinets prescripteurs



En 2015, le nombre de missions qui nous ont été confiées ont émané de façon assez équilibrée des 3 Magistrats en poste.

En 2015, l'arrivée du Chef de Service, la réécriture du projet de service et l'analyse des pratiques auprès de l'équipe pluridisciplinaire, ont entraîné des restructurations et repositionnements.

Ces outils avaient pour objectif de permettre d'identifier les processus et les dynamiques se déployant au sein du groupe pour favoriser une dynamique d'équipe, un sentiment d'appartenance, un climat de confiance, de reconnaissance réciproque, de légitimation de la place de chacun et ainsi favoriser le maintien, le déploiement de la disponibilité psychique des acteurs pour exercer leur cœur de métier. Ces échanges favorisent une distanciation et une réflexion sur les bonnes pratiques quant aux besoins des jeunes accueillis et de leur famille pour y répondre de façon singulière.

De fait, les fonctions de chacun ont été redéfinies sous l'angle de deux sphères : éducative et technique pouvant intervenir sur une plage horaire de 8 à 20 heures, en complémentarité.

Ainsi, avec cette nouvelle organisation, le Centre de Jour permet une prise en charge globale de l'enfant et de la situation familiale en tenant compte de la situation sociale et de l'histoire du jeune. Il est aussi un lieu de remotivation par une approche innovante de la pédagogie et de l'éducation en permettant une réconciliation du jeune avec les apprentissages et en proposant une autre forme de lien avec la famille.

Le Centre de Jour, cette année, a particulièrement axé ses réflexions et actions sur les différentes dimensions **du soutien à la parentalité**. En effet, c'est avec les parents et les adolescents, au cœur de leur vie quotidienne car plus près de leurs préoccupations, que s'inscrit l'action éducative. Il s'agit d'un maillage familial et social au quotidien.

Les centres d'intérêt et compétences des familles sont recherchés et exploités en mettant en place des activités aussi bien au Centre de Jour qu'au domicile familial, en fonction du diagnostic opéré en début de prise en charge, noté dans le Projet Pour l'Enfant (PPE) et de l'évolution de la situation. Les éducateurs de la sphère technique, par exemple, sont intervenus aux domiciles pour des travaux de peinture et la pose de papiers peints pour la chambre d'un jeune; la remise en route d'un jardin; des petites réparations telles que la pose d'une rembarde d'escalier; de la menuiserie sur une porte et une table...

Tous ces projets émanent soit à la demande du jeune, de sa famille ou suite à des observations fines de la sphère éducative lors des visites à domicile. Ils sont ensuite organisés selon un calendrier et toujours pour mettre en avant une dynamique positive dans la cellule familiale en recherchant et valorisant les compétences de chacun et "re"mettre du lien.

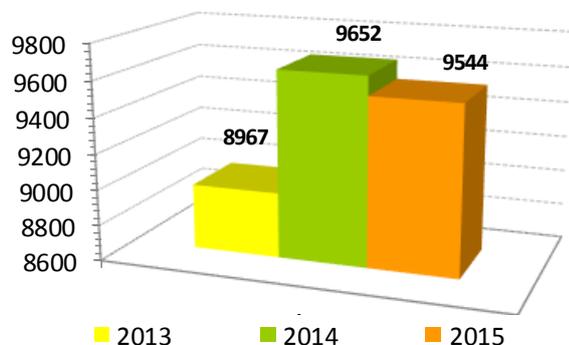
Tout comme sur les temps des vacances scolaires, des activités sur les sites du Centre de Jour sont ouvertes aux familles, avec leur enfant ou non : des activités artistiques (couronnes de Noël), des créations culinaires "atelier chocolat" pour Pâques, sorties extérieures à thème voire même des travaux d'embellissement comme repeindre la salle détente des jeunes et réparer le plafond d'un atelier.

D'ailleurs, cette dimension s'est illustrée lors du colloque du 20 novembre 2015 organisé par le CPEY : "**les familles face aux nouveaux environnements, Quelle éducation? Quelle prévention?**", où des familles et des jeunes, accompagnés par le Centre de Jour, ont voulu participer en apportant leurs témoignages.

Les relations avec les partenaires se sont clarifiées par une meilleure connaissance des missions et du savoir-faire du service. La mise en place d'échanges réguliers comme les réunions bi-annuelles avec les proviseurs de la Puisaye-Forterre et un dialogue constructif avec les partenaires du Conseil Départemental témoignent d'une volonté d'être au plus près de la réalité avec un souci d'efficacité quant aux réponses à apporter.

Pour conclure, le grand mouvement de cette année s'est concentré à réfléchir comment mutualiser les moyens des deux sites, Toucy et Auxerre, "penser" et améliorer sa pratique, toujours pour répondre au mieux aux besoins du public accueilli.

Nombre de journées réalisées



L'activité a été atteinte en 2015, en accueillant 23 jeunes au minimum et 33 au maximum, avec des prises en charge régulièrement étalées sur l'année.

Nous notons une augmentation d'accompagnements en double mesure (+ AEMO ou SICMO ou AED ou MECS ou FDE ou Famille d'accueil) qui montrent l'importance de travailler en partenariat et en complémentarité au regard du PPE.

Cela souligne aussi que les situations familiales sont de plus en plus complexes et ont besoin d'un réel soutien et d'une valorisation des rôles sociaux.

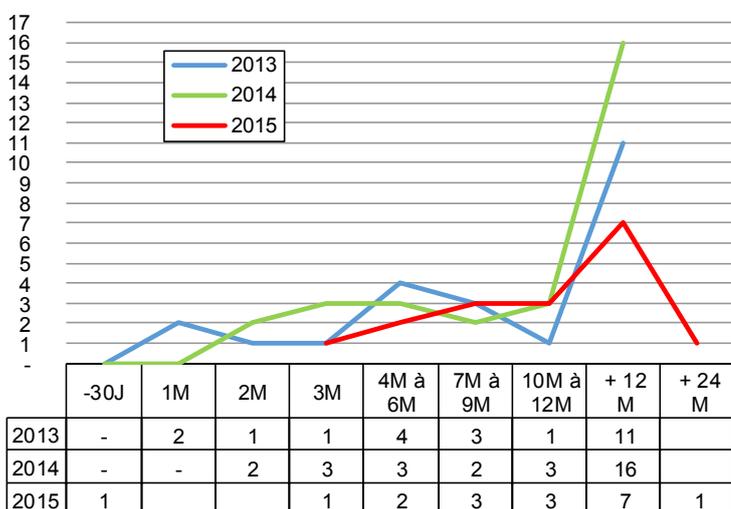
Nombre de jeunes suivis

Encore en 2015, nous notons une prépondérance pour l'accueil des garçons : 36 pour 9 filles, d'une moyenne d'âge de 14/15 ans et une augmentation pour la catégorie des 11/13 ans pour presque égaliser la première, contre 17% des + de 16 ans.

Peut-être que la clarification des missions et savoir-faire de l'équipe pluridisciplinaire du Centre de Jour a permis aux partenaires de repérer plus en amont les jeunes et leur famille susceptibles d'avoir besoin de notre service.



Durée des mesures

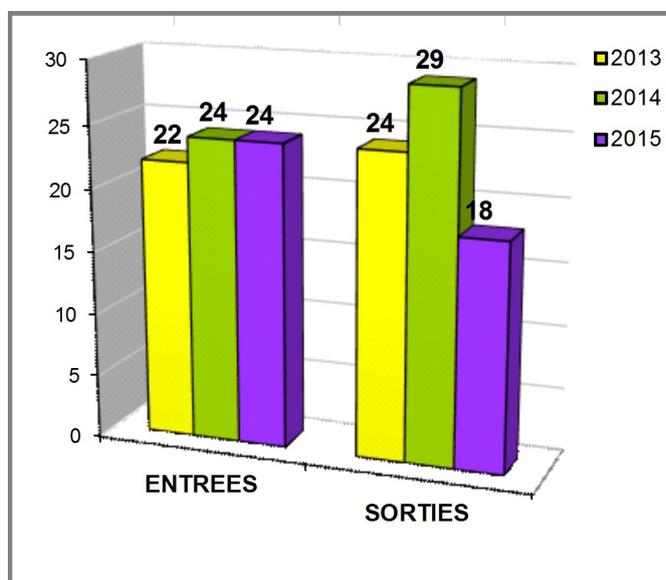


Les accompagnements de plus d'un an sont la moyenne pour pouvoir établir les diagnostics, travailler les objectifs et consolider les projets. 44% des prises en charges sont supérieures à un an.

Ceci dû à des situations familiales de plus en plus complexes et des orientations plus compliquées par rapport à l'âge et au niveau scolaire des jeunes pour trouver des lieux d'apprentissage ou de formation professionnelle.

De plus, cette durée d'accompagnement est nécessaire pour soutenir l'axe de la parentalité et en mesurer les effets.

Entrées et sorties



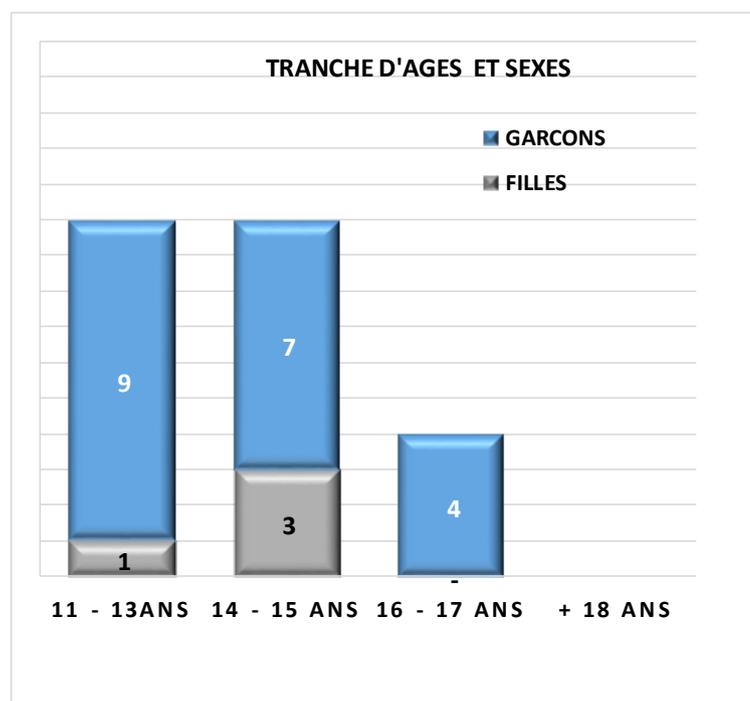
Le nombre d'entrées dans le dispositif est supérieur à celui des sorties, notamment dû aux causes citées auparavant. Cet équilibre permet de réaliser l'activité.

Nous notons qu'en 2015 les services à l'origine de la demande de prise en charge sont élargis à toutes les Unités Territoriales du département et la PJJ, comparativement aux années précédentes.

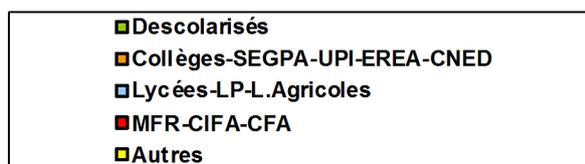
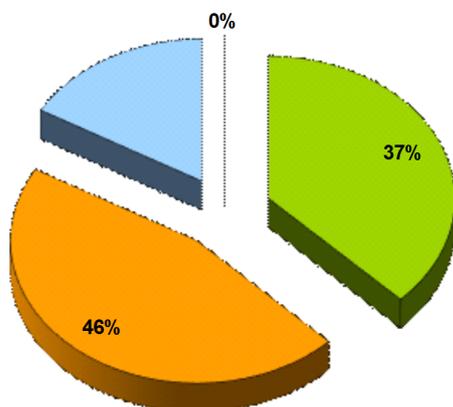
Tranches d'âges et sexes

Pour cette année, l'accueil des garçons est à 83,33 % pour 16,67 % de filles.

Il est à noter que cette année nous n'avons pas accueilli de filles de + de 15 ans.



Situation scolaire à l'arrivée au Centre de Jour



Nous notons une recrudescence de jeunes déscolarisés, même avant 16 ans, sans pour autant déceler de la phobie scolaire.

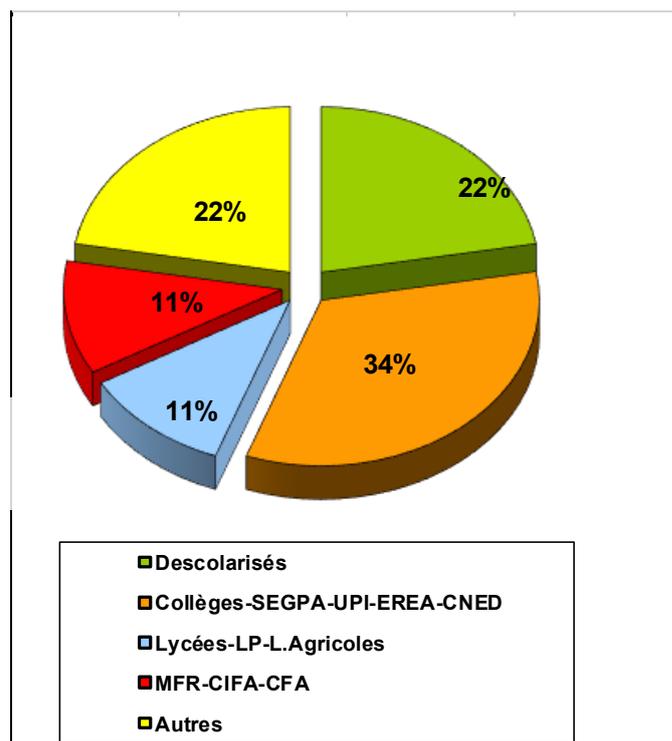
Nous sommes davantage face à des pannes de désirs et projections dans l'avenir.

La majorité des dossiers viennent des collèges-SEGPA-UPI-EREA-CNED.

Situation scolaire à la sortie du Centre de Jour

34% des jeunes, après leur accompagnement au Centre de Jour, réintègrent à temps complet leur scolarité dans les collèges-SEGPA-UPI-EREA.

Cette année 11% a été orienté en MFR et en apprentissage.



STUDIOS– MINEURS ISOLES

Le service **STUDIOS /MIE** du CPEY, a encore vécu une année mouvementée.

L'extension du service **MIE Mineurs Isolés Etrangers** qui a vu sa capacité d'accueil portée à 9 jeunes depuis juillet 2015 a nécessité un investissement important humain et financier.

L'équipe, dès juillet s'est étoffée avec l'arrivée d'un éducateur à temps plein et d'une éducatrice à 70 %.

L'équipe se compose donc de trois éducateurs, d'un chef de service et d'une secrétaire.

L'effectif des **studios** est de neuf jeunes et celui des **MIE** est de 9 jeunes également.

Ces deux services qui n'en font qu'un, ont des particularités bien distinctes, de part la nature des accueils et des parcours.

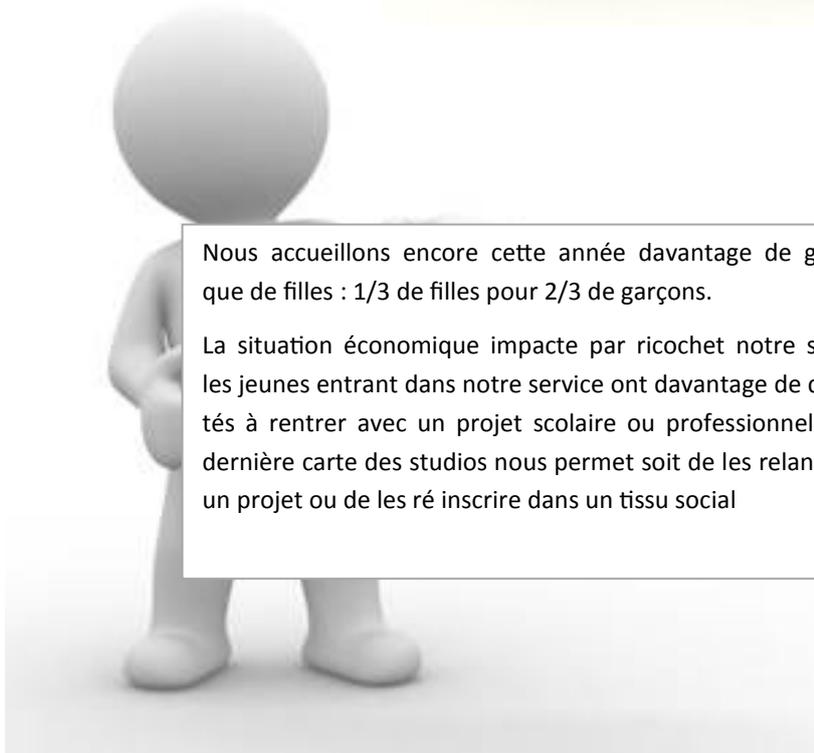
Toutefois, l'objectif commun de l'équipe est l'insertion et l'apprentissage de l'autonomie sans distinction de culture et d'origine.

Ce service **Studios /MIE**, si particulier, parfois synonyme de fin de parcours en protection de l'enfance ou fin d'accompagnement administratif quand ce n'est pas une obligation de quitter le territoire français, nous questionnent dans nos valeurs et notre travail éducatif. La question de la temporalité est devenue une réelle question sociale, le principe même de ce service d'accompagner, sur une durée déjà fixée d'avance, des jeunes vers la vie d'adulte de 18 ans à 21 ans, est fortement remis en cause par des contraintes de différents ordres (financières et politiques). Le travail éducatif d'une équipe est forcément réinterrogé par cette volonté d'aller plus vite et de raccourcir les prises en charge.

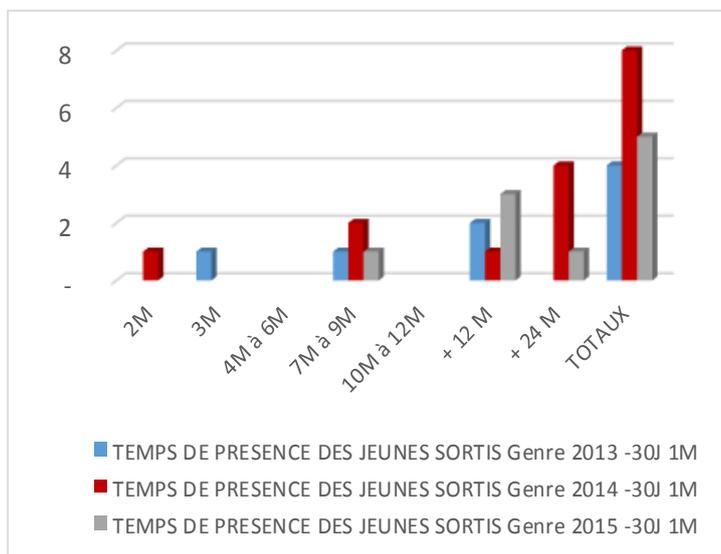
Quoiqu'il en soit la pertinence et l'existence de ce type de service n'est plus à prouver dans une société où les dispositifs se raréfient, qu'ils soient scolaires, sur le plan de l'emploi et du logement. Cet accompagnement éducatif même plus court permet à certains jeunes de se saisir de ce dernier tremplin avant le grand saut à travers un accompagnement administratif, financier et du quotidien.

Les perspectives pour 2016 sont communes aux deux services, réalisation du projet de service, travailler sur la place du psychologue au sein de ce service et stabiliser le service.

LES STUDIOS...



Temps de présence des jeunes sortis

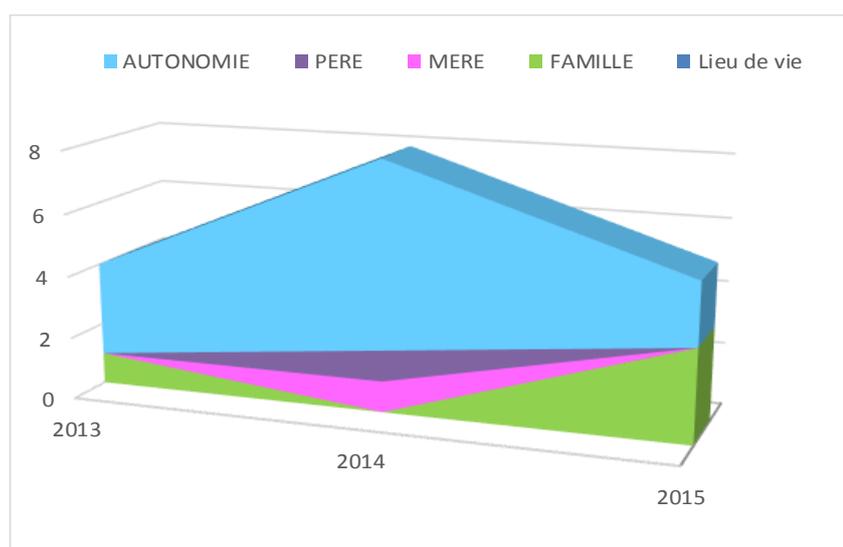


Les prises en charges durent en moyenne un an, souvent calquées sur des rythmes scolaires.

Quatre à six mois minimum sont nécessaires après la fin de la scolarité pour permettre à un jeune de s'installer et d'être totalement autonome.

Quand une sortie est programmée, il faut nécessairement ce laps de temps pour accompagner le jeune dans des démarches (CAF/DOMANYS).

Issue au terme de l'exercice de la mesure

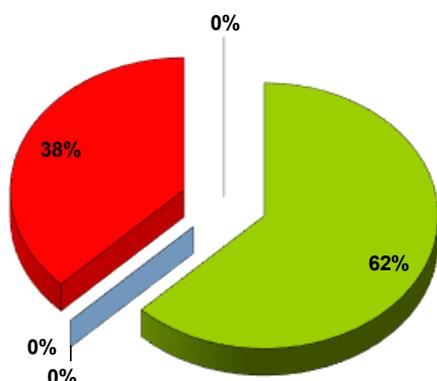


Cette année 2015 aura vu un retour important de jeunes vers leur milieu familial, un retour aux sources souvent peu porteur de sens.

Solution de repli suite à une fin de prise en charge.

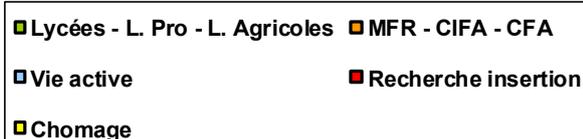
STUDIOS– MINEURS ISOLES

Situation scolaire à l'arrivée au service studios



Les deux graphiques suivant sont à lire ensemble pour une meilleure compréhension. En effet le service évolue, auparavant un projet était nécessaire à l'admission, toutefois depuis un certain temps vu la précarité de l'emploi, nous permettons à certains jeunes de tenter un dernier pari avec le soutien du service vers des recherches de stage ou formation.

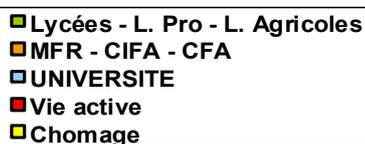
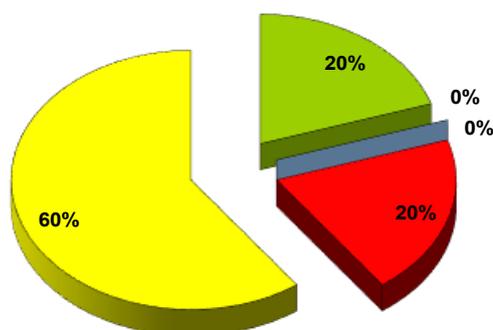
38 % des jeunes arrivent avec aucun ou peu de projets.



Situation scolaire à la sortie du service studios

Le chiffre de 60 % représente une part importante à la sortie du dispositif. La situation économique allée au parcours de certains jeunes ne permet pas une sortie vers un projet professionnel.

Toutefois 40 % des jeunes sont dans une démarche de progression sociale (emploi/études supérieures).



LES MINEURS ISOLES....



De quels pays sont ils originaires ? en majeure partie du Mali ensuite du Cameroun , de l'Afghanistan, et du Congo.

Au CPEY , nous accueillons jusqu'à ce jour exclusivement des garçons. En 2015 , 11 jeunes ont été accueillis.

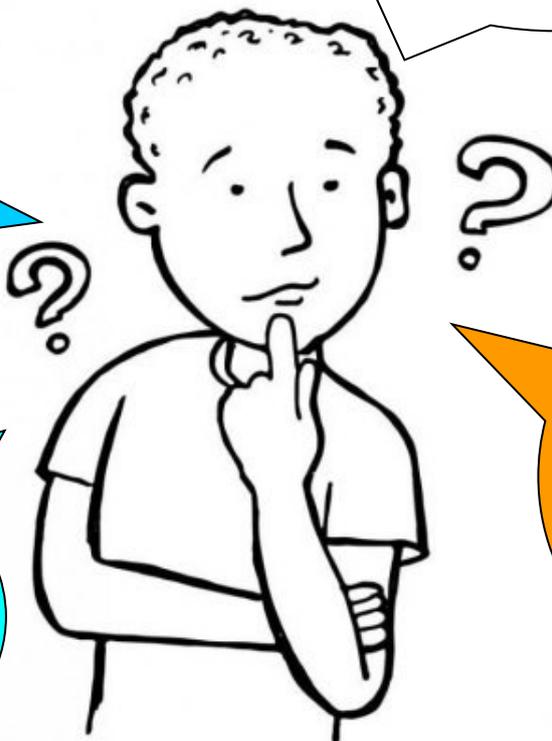
Où habitent ils ?

A **Sens** dans 3 appartements F3 en colocation

A **Auxerre** en Studio ou appartement F3 en colocation

C'est quoi un Mineur isolé étranger ?

C'est un jeune qui entre en France illégalement, majoritairement des garçons, entre 15 et 18 ans. Le terme « isolé » renvoie à l'absence de représentant légal sur le territoire et non à un réel isolement « physique ». En d'autres termes, un mineur isolé étranger peut se trouver au sein de sa communauté, avec des adultes, mais il sera considéré comme mineur isolé, en l'absence de parent ou autre tuteur.



Qui les accompagne ?

Trois éducateurs .

Accompagnement mutualisé avec le service STUDIOS.

Le service des visites médiatisées du CPEY a été ouvert fin 2008 sur le Nord et le Sud du département.

La visite médiatisée reste un des outils de soutien à la parentalité en réponse à des parents en difficulté, avec la volonté de recréer et de maintenir les liens parents - enfants tout en assurant la protection de l'enfant dans un cadre sécurisé et sécurisant.

Le nombre de visites organisées par le service depuis son ouverture n'a cessé d'évoluer pour passer de 1 650 en 2009 à 2 450 en 2014 avec sur cette même année une moyenne de 220 visites par mois.

Il est entendu par un acte une visite d'une durée de une à deux heures peu importe le nombre d'enfants.

En 2015, 2 264 actes ont été comptabilisés soit une moyenne de 188 actes /mois.

Un nombre d'actes à réaliser par unité territoriale est défini en début d'année par les services du Conseil Départemental. En juin 2015 le nombre d'actes a été fixé par le Conseil Départemental à 1 800 alors que le service avait déjà effectué 1 015 actes.

Le service a accompagné plus de 140 familles en 2015 et accueilli 170 enfants dont 19 fratries.

Pour mieux couvrir les besoins du territoire, et accomplir leurs missions, les éducateurs du service interviennent à partir des différentes structures du CPEY implantées à St CLEMENT-AUXERRE-MIGENNES-TOUCY ainsi qu'au domicile avec la capacité de soutenir.

Les éducateurs peuvent également intervenir au domicile des parents ce qui suppose d'être en capacité d'allier à la fois sphère professionnelle et privée pour soutenir le parent sans pour autant être intrusif.

L'année 2015 a également été celle de l'emménagement du service de MIGENNES installé rue Louis Riglet dans les anciens locaux du service de Prévention spécialisée Rue Pierre Larousse.

L'année 2015 a été celle de la concrétisation d'un partenariat entre le CPEY et l'Aide sociale à l'enfance de Paris.

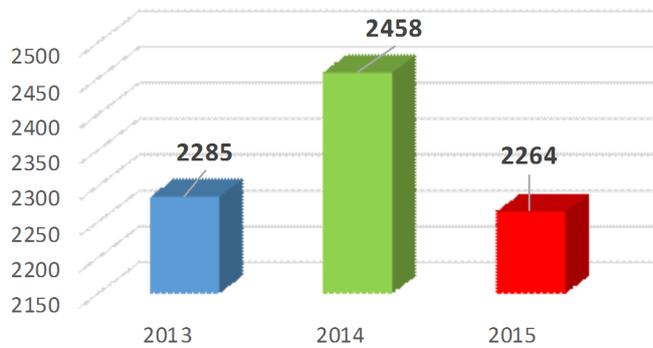
Objectifs 2016 :

En 2016, le travail de partenariat entre le CPEY et les Unités territoriales doit se poursuivre et se renforcer par le biais de temps d'échanges entre les équipes de cadres et les professionnels référents.

Un projet de protocole de mise en place des situations et des modalités d'accueil sera proposé aux Unités Territoriales. (Formalités administratives-Etapes dans l'accueil des familles-des assistants familiaux ...)

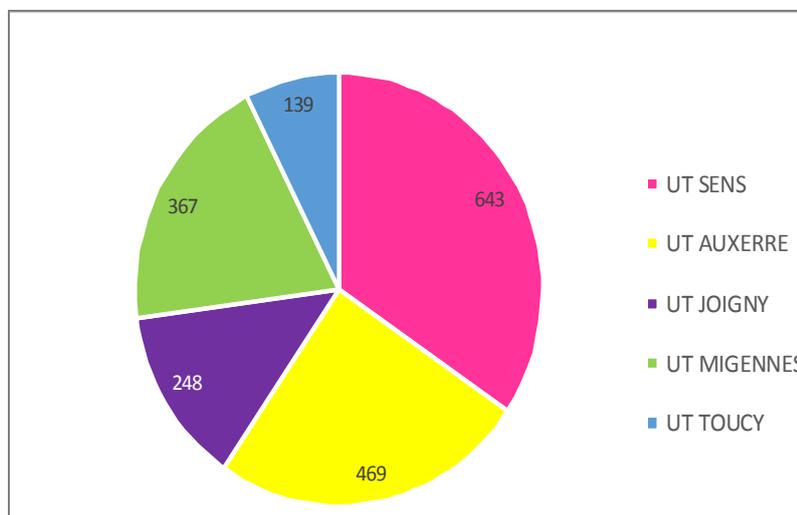
Un travail de réflexion autour du règlement du service élaboré en 2008 a été engagé en 2015 avec, pour échéance le mois de juin 2016. Un questionnaire de satisfaction sera adressé aux familles accueillies.

Nombre de visites organisées de 2013 à 2015



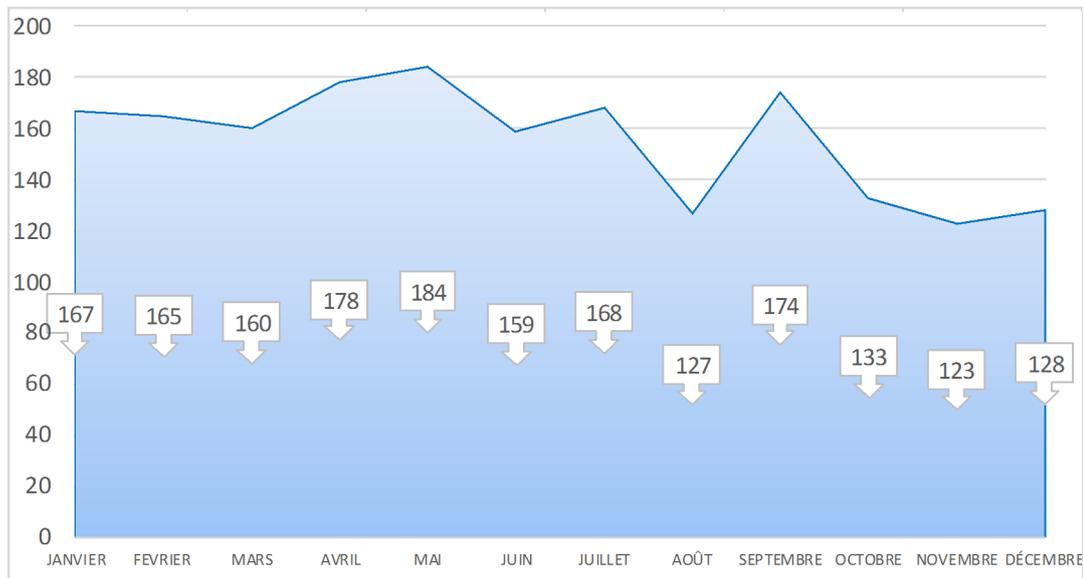
Le nombre d'actes réalisés en 2015 est supérieur aux 1 800 actes arrêtés au mois de Juin par le Conseil Départemental.

Répartition du nombre d'actes par unité territoriale

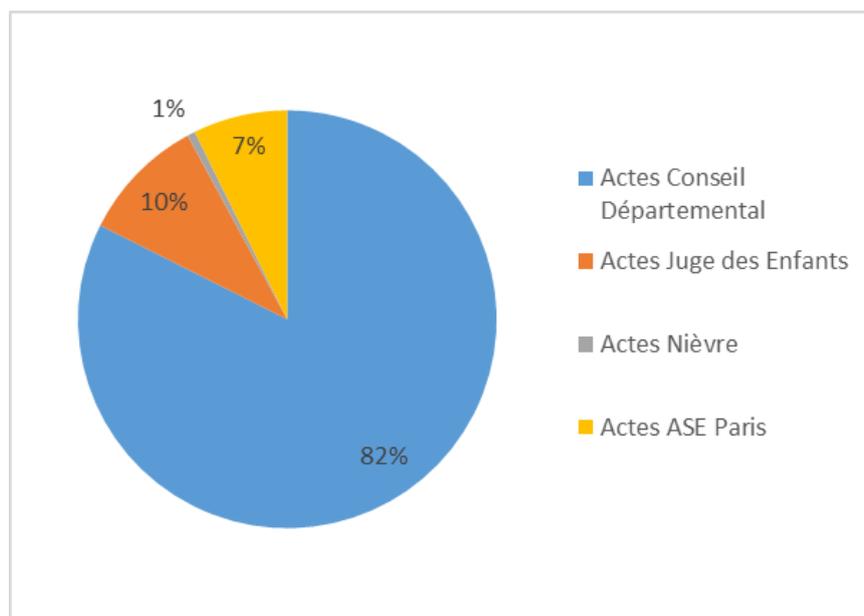


Le nombre de vacations par unité territoriale pour l'année 2015 est arrêté par le Conseil Départemental.

Répartition annuelle des actes sur l'année 2015



La baisse d'activité à compter du mois d'août est liée à un nouvel arrêté du nombre de vacations par unité territoriale en 2015 ramené à un total de 1 800.



Pour l'année 2016, il a été arrêté le nombre de 70 actes pour l'ensemble des juges des enfants. Activités du département de la Nièvre stable. Début de partenariat avec ASE PARIS en 2015.

Alternative au jugement et à la condamnation, la mesure de réparation pénale reste une réponse adaptée au passage à l'acte de mineurs primo-délinquants.

La période d'accompagnement exercée sur une période maximale de 6 mois avant rédaction et retour d'un rapport d'exécution de la mesure au Parquet s'inscrit dans une démarche à la fois éducative, pédagogique et préventive de la réitération.

Elle permet aux mineurs de s'interroger sur les raisons qui les ont amenées à passer à l'acte et de mobiliser son potentiel dans une démarche et action de réparation en privilégiant une place d'acteur.

La mobilisation et le soutien de leurs responsables légaux restent toujours un des facteurs essentiels de réussite.

L'activité du service en 2015 a été fluctuante au regard d'un manque de régularité en terme de mesures entrées par mois.

Bien que satisfaisant, le travail de partenariat entre CPEY et les services de l'ADAVIRS a dû tenir compte du départ d'un des délégués et interlocuteur privilégié du service depuis sa création en 2008.

Ce manque de régularité des mesures entrées sur l'année a eu pour effet de créer des liens entre le service et le Vice Procureur de la République du Parquet d'Auxerre en charge des mineurs.

Trois rencontres ont par ailleurs été organisées à différentes périodes de l'année avec entre autre la proposition au Parquet de nouveaux supports et outils de travail, à savoir une nouvelle trame de rapport d'exécution des mesures et un livret réparation pénale destiné aux juges.

Tout comme les années précédentes, la lecture des statistiques de l'année 2015 confirme que le passage à l'acte chez les garçons reste une constante, que la violence et le vol reste les infractions prédominantes tandis que les faits de destruction de biens privés ou publics sont en forte baisse.

Le passage à l'acte chez les 11/14 ans est en baisse tandis qu'on note une hausse importante du passage à l'acte chez les jeunes de 15 ans. La tranche des 16/17ans quant à elle reste globalement stable.

Pour exemple :

↳ En 2014 : 63 mineurs âgés de 11 à 14 ans sur un total de 115 sont passés à l'acte contre 39 mineurs sur 117 en 2015 !

↳ En 2014 : 18 mineurs/115 étaient âgés de 15 ans au moment des faits contre 35/117 en 2015 !

↳ En 2014 : 32 mineurs/115 étaient âgés de 16 à 17 ans au moment des faits contre 41/117 en 2015 !

L'auxerrois, le sénonais restent des territoires les plus concernées par ces incivilités avec en 2015 une augmentation des faits commis sur le Sénonais.

Le nombre de passage à l'acte est quasi identique entre le jovignien et le migemnois. Peu de passage à l'acte sur le secteur de la Puisaye.

Association et municipalités restent privilégiées en termes d'actions de réparation.

Le nombre de mesures non abouties est en légère hausse depuis 2014 : soit 20 sur 115 en 2014 contre 24 sur 117 en 2015. (rappel : 11 sur 119 en 2013 !) Ces mesures non abouties intéressent essentiellement les mineurs âgés de 18 ans le jour de l'audience.

Au moment du passage à l'acte 88 jeunes sur 117 sont scolarisés. Le nombre de jeunes sans activité au moment des faits affiche une légère hausse en 2015.

Le nombre de jeunes sans activité au moment du passage à l'acte est en très nette baisse soit 9 sur 115 en 2014 contre 23 sur 119 en 2013.

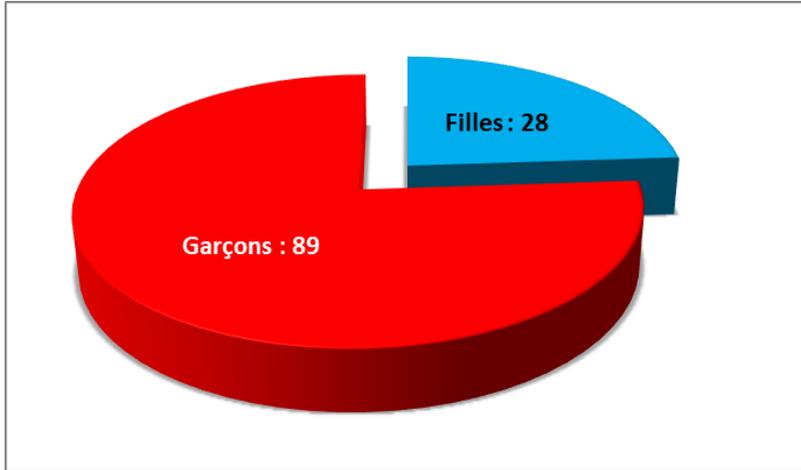
Objectifs 2016

Assurer la pérennité du service.

Poursuivre le travail de partenariat entre CPEY – PJJ (volet santé-rencontres...)

Développer le partenariat entre CPEY –Parquet (rencontres-état des lieux régulier etc...)

Répartition par sexe

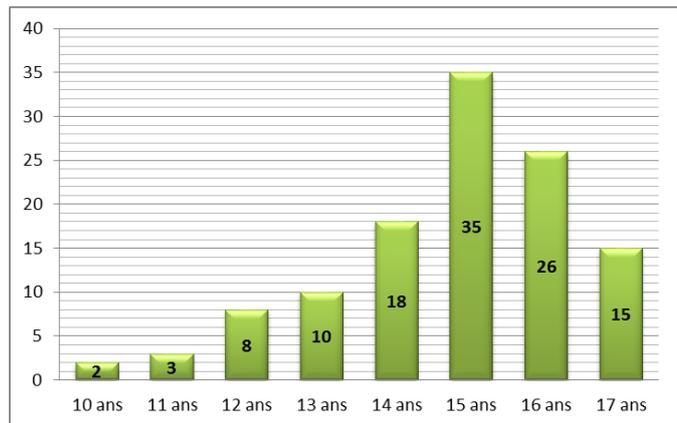


La proportion garçons/filles est similaire aux deux années précédentes.

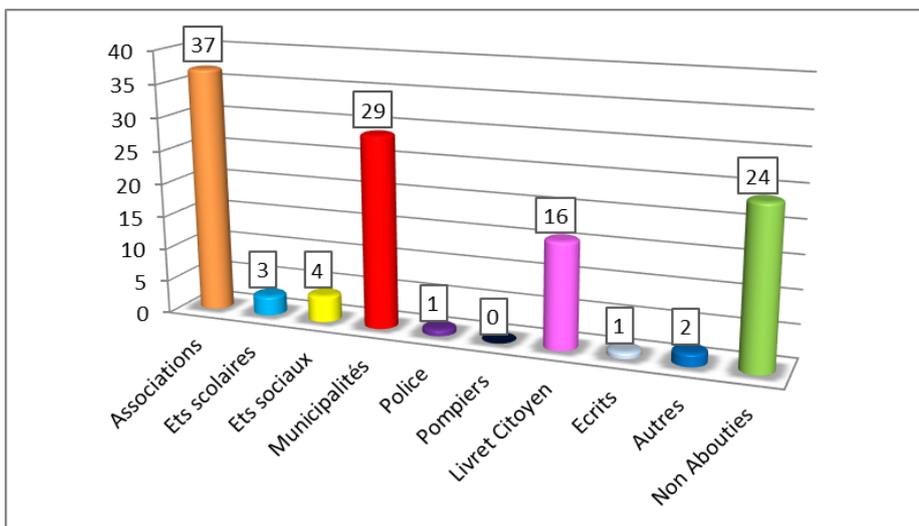
Répartition par âge au moment des faits

Baisse de la tranche des 11/14 ans et hausse importante (x2) des jeunes de 15 ans.

16/17 ans : stable.



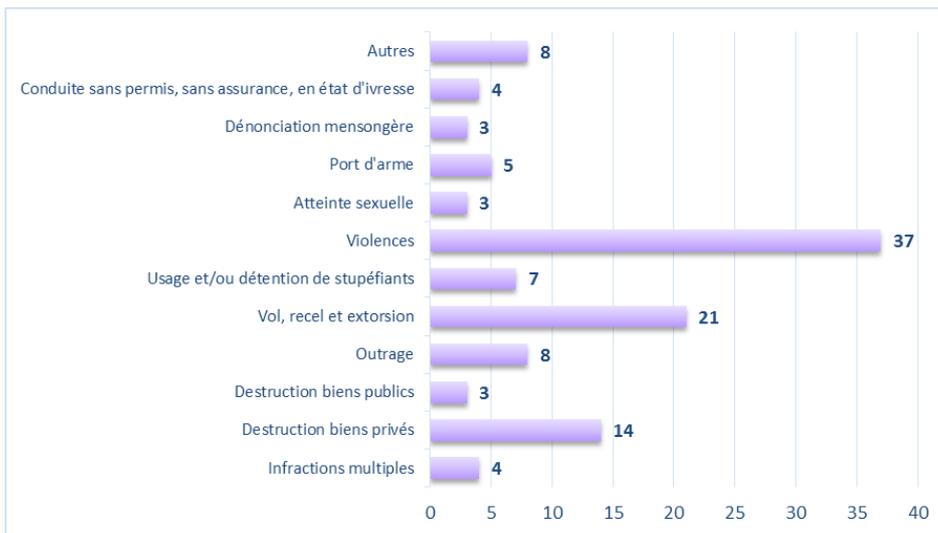
Répartition par type de réparation



Stable dans l'ensemble, une partie des écrits a été transformée en Livrets Citoyens, réalisés au service.

Les mesures non abouties concernent essentiellement des jeunes âgés de 18 ans à la date de l'audience.

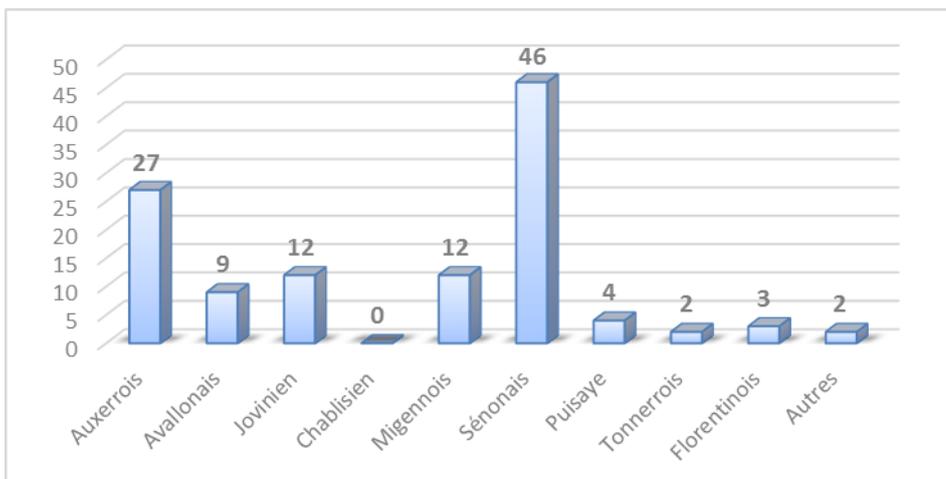
Répartition par type d'infraction



Forte baisse des destructions de biens publics et hausse de l'usage et détention de stupéfiants.

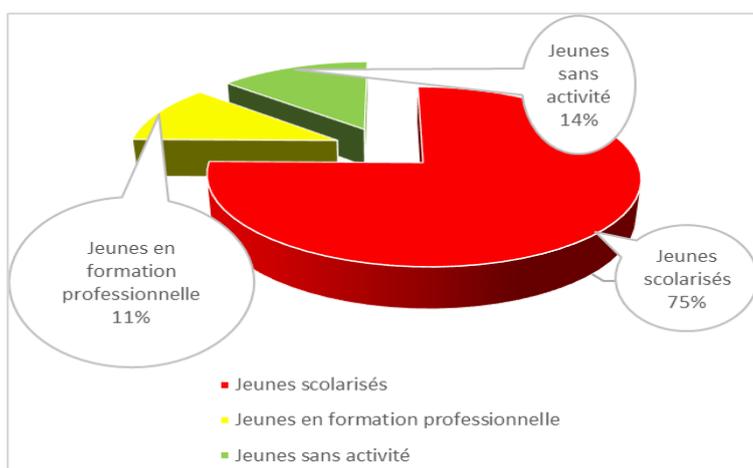
Les actes violents sont la plupart du temps commis en réunion.

Répartition par secteur géographique



On constate une augmentation du nombre de passages à l'acte sur le sénonais ou de mesures issues du Sénonais.

Proportion de jeunes scolarisés ou en formation au moment du passage à l'acte



Petite augmentation des jeunes sans activité.

La finalité du service Espace Rencontres est avant tout de garantir les liens parents/enfants au-delà de la problématique de la séparation conjugale.

Ayant droit et enfant sont accueillis en lieu neutre sur la base des droits que les Juges aux affaires Familiales des TGI de Sens et d'Auxerre leur ont accordés.

La mise en place de ces rencontres suppose que le chef du service ait eu en amont un entretien individuel avec chacun des parents de sorte que ces derniers prennent connaissance à la fois de leurs droits et devoirs et qu'ils aient connaissance du règlement intérieur.

La présence de l'enfant le jour de cet entretien lui permet de se familiariser avec l'environnement dans lequel il va rencontrer son parent avec pour finalité de le rassurer.

Créé au mois d'octobre 2011, le service Espace Rencontres est implanté sur le sénonais à St CLEMENT (déménagement le 19/12/2014) et sur l'Auxerrois depuis son ouverture au 51, rue Darnus à AUXERRE.

Cette implantation géographique permet de répondre aux besoins des familles du territoire et aux demandes des Juges aux affaires Familiales des TGI de SENS et d'AUXERRE.

Il est ouvert le samedi de 9h00 à 18h00.

Activité de son ouverture à 2015 :

Depuis son ouverture, le service Espace Rencontres a :

↳ **Accompagné** : 253 « situations » dont 71 en 2015 entendu par « situations » le nombre de familles accueillies au service sur l'année.

↳ **Organisé** : 1 620 rencontres dont 560 en 2015 entendu par organisé le nombre de rencontres parents enfants qui ont été planifiées par le service au-delà des entretiens individuels avec les parents et sur la base des droits accordés aux « ayants droits » par le juge aux affaires familiales.

↳ **Réalisé** : 1 343 rencontres dont 460 en 2015 soit le nombre de rencontres qui ont eu lieu.

Parents accueillis :

En 2015, la liste d'attente a dans la plupart des cas été alimentée par le fait qu'un des deux parents ne se manifeste pas.

Comme en 2014, en 2015 les ayant droits étaient majoritairement des pères soit un total de 54 pères accueillis contre 15 mères.

En 2015, sur l'ensemble des parents accueillis, onze ne résidaient pas dans le département contre dix en 2014.

En 2015, deux grands parents ont été accueillis à l'espace rencontres.

Dans ces deux situations, on note l'existence d'un conflit entre les grands parents et leurs propres enfants.

Enfants accueillis :

Les enfants uniques accueillis à l'espace rencontres en 2015 restent une majorité.

La tranche d'âge des 2 -10 ans reste la majorité des enfants accueillis en 2015.

Celle des 0-1 ans et celle des 16-17 ans reste minoritaire soit un total de 6 enfants sur les 107 accueillis.

En 2015, la violence conjugale reste une constante à l'origine de la séparation du couple.

Incidents : Deux incidents ont eu lieu en 2015 :

Un aux abords immédiats de la structure à AUXERRE entre parent et nouveau conjoint et un sur St CLEMENT dans lequel un parent a mis en cause le fonctionnement du service.

Bénévole - Partage d'expériences :

Un partenariat a été mis en place via convention entre le CPEY et une association de bénévoles du sénonais « *Papi, Mamie et Moi* ».

Un ensemble de réunions a permis la mise en place d'un partage d'expériences entre le CPEY et la **Maison de la famille de FONTAINEBLEAU** .

Partenariat avec les juges aux affaires familiales – Juges des Enfants - enquêteurs sociaux :

Le travail de partenariat avec les juges aux affaires familiales des TGI de SENS et d'AUXERRE est satisfaisant.

Fin 2015, certaines situations nous ont été confiées par les juges des enfants. Le travail de partenariat satisfaisant avec les enquêteurs sociaux s'est concrétisé. Il est venu répondre aux attentes des Juges Aux Affaires Familiales en notant toutefois que les demandes des enquêteurs sociaux reposaient uniquement sur des ordonnances du TGI d'AUXERRE.

Analyse de la Pratique et partenariat CMPP

Un partenariat entre le CPEY et le CMPP a permis la mise en place de séances d'analyse de la pratique.

Objectifs 2016 :

Poursuivre le travail de partenariat avec les juges aux affaires familiales et avec les juges des enfants.

Poursuivre le travail de partenariat avec l'association de bénévoles, poursuivre le partage d'expériences avec d'autres espaces rencontres et renforcer le partenariat avec l'espace rencontres d'AVALLON.

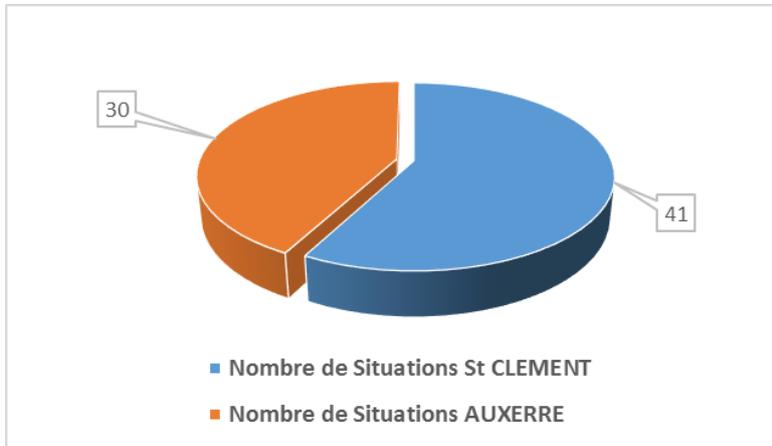
Organiser la journée régionale des Espaces Rencontres prévue au mois d'avril 2016.

Poursuivre les échanges avec les actions locales qui se sont engagées à soutenir matériellement le service.

Organiser la formation des intervenants Espace Rencontres sur la base des exigences du référentiel national des Espaces Rencontres.

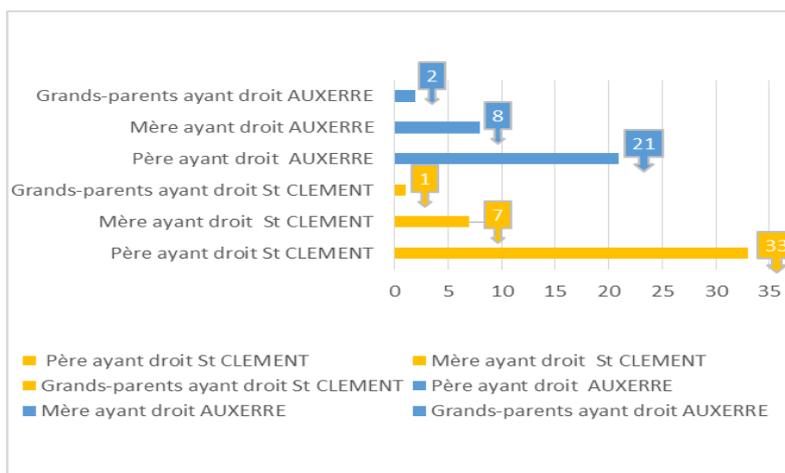
Inscrire le service Espace Rencontres dans une dynamique collective en organisant des réunions communes avec le service des Visites Médiatisées, celui de la Médiation Familiale sur la base de thématiques communes aux actions de soutien à la parentalité.

Nombre de situations par site en 2015



Comme en 2014 la demande de mise en place d'Espaces Rencontres est plus forte sur le Sénonais.

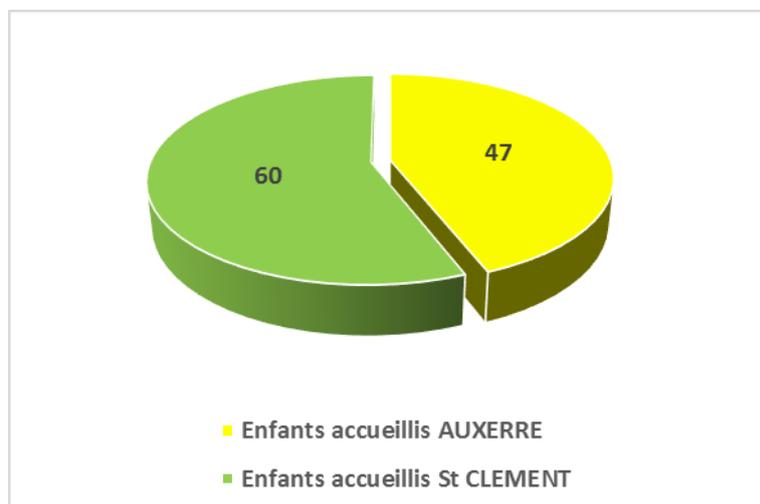
Parents « ayants droits » accueillis en 2015



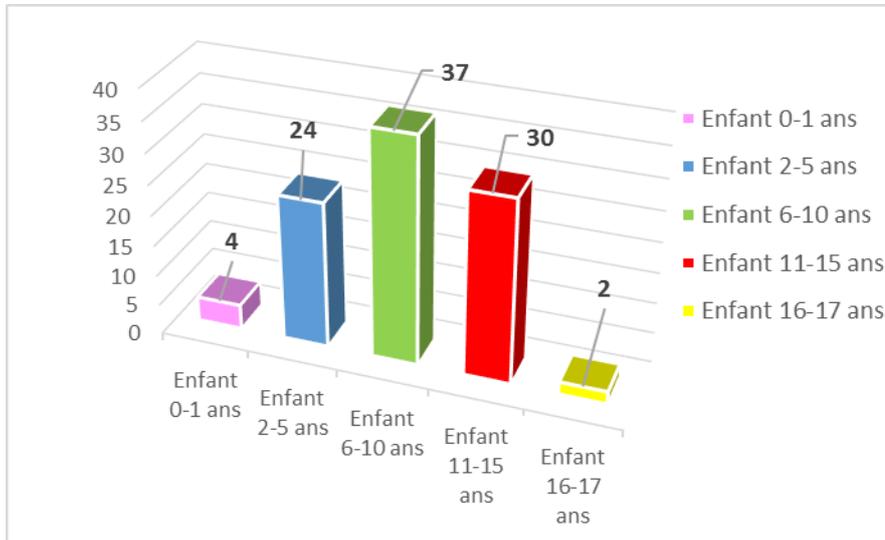
Les saisines directes de parents restent minimales et intéressent souvent des grands parents.

La majorité des ayants droits sont des pères.

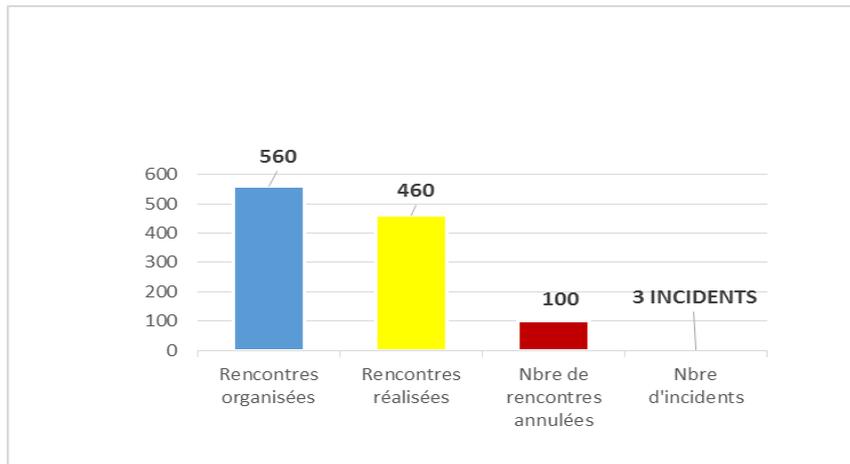
Enfants accueillis en 2015



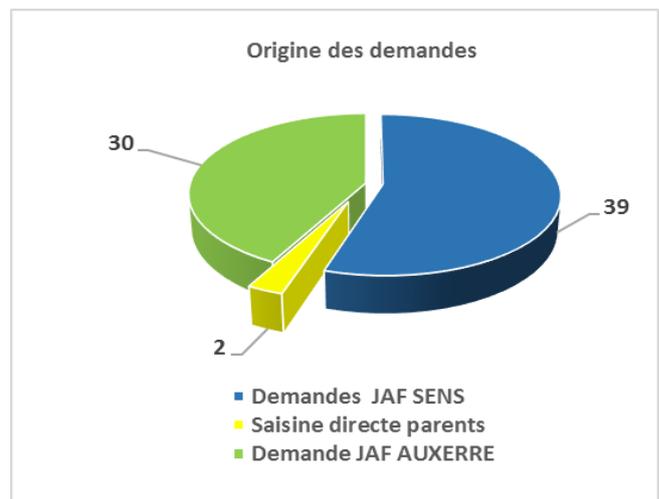
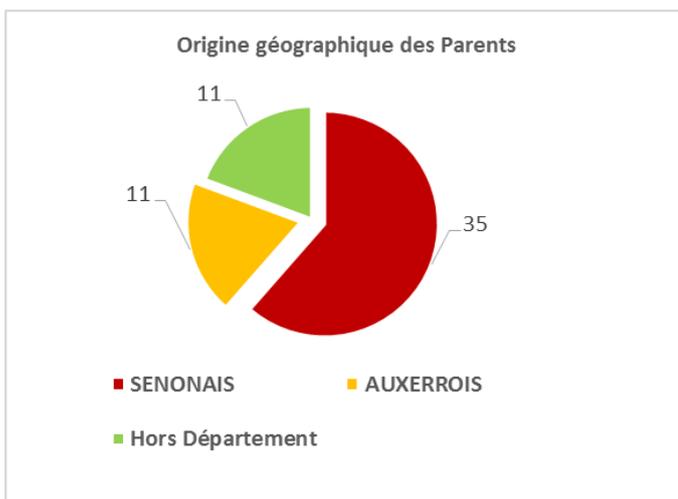
Age des enfants accueillis en 2015



Répartition des rencontres en 2015



Origine des mesures



Le service Médiation Familiale du CPEY dont les missions étaient jusqu'alors subordonnées à la Croix Rouge Française a ouvert au mois de septembre 2015.

La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échanges et de négociation qui permet d'aborder les problèmes liés à un conflit familial au sens large, de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants.

La mise en place de médiation familiale repose sur un protocole qui suppose un certain nombre de contacts demandeurs et professionnels, l'accord de principe de chacune des parties, des entretiens d'information et une moyenne de trois séances de médiation.

Le médiateur familial a pour rôle de rétablir la communication, d'identifier la source du conflit, de créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords entre les différentes parties, d'organiser les droits et devoirs de parents ou de grands parents et d'aborder les questions financières.

Le service exerce ses missions à partir d'une démarche volontaire des parents, le plus souvent sur ordonnance d'un juge aux affaires familiales qui ordonne ou enjoint les parents à s'inscrire dans une médiation familiale.

Le CPEY est venu répondre à un appel d'offre de la CAF de l'YONNE.

Pour répondre au mieux aux besoins et aux attentes des familles, les deux antennes du service sont implantées à SENS (rue des Sciots) et à AUXERRE (rue Darnus) avec une possibilité d'accueil à MIGENNES (rue Pierre Larousse).

Le CPEY a privilégié à la fois de mutualiser les locaux du CPEY sur le territoire, sans pour autant susciter de confusion avec d'autres services tels que celui des espaces rencontres ou encore celui des visites médiatisées.

Organisation du service :

Chef de service : 0,20 ETP ; secrétariat 0,20 ETP, Médiatrices Familiales : SENS ▷ 1 ETP AUXERRE ▷ 0,70 ETP.

Détenir le diplôme d'état de Médiateur Familial est une des conditions obligatoires pour pouvoir exercer ces missions.

La participation des médiatrices familiales à des séances d'analyse de la pratique dispensées par un organisme de formation reste une obligation.

La mise en place de la médiation repose sur un certain nombre de contacts avec les demandeurs, l'accord de principe de chacune des parties, des entretiens d'information et une moyenne de trois séances de médiation.

Partenaires : La CAF de l'Yonne reste un partenaire privilégié en terme d'échanges avec les Juges Aux Affaires Familiales, le réseau des acteurs du soutien à la parentalité du territoire au-delà des financeurs tels que la Cour d'Appel de Paris, la Mutuelle Sociale Agricole.

L'activité du service en 2015 (Septembre-Décembre 2015)

Constat : Les demandes intéressent l'ensemble des catégories socio professionnelles et les différends entre parents d'un couple restent souvent à l'origine de la demande de Médiation Familiale.

En 2015, les médiatrices familiales ont organisé 38 entretiens d'information dont 19 conventionnels et 19 judiciaires, organisé 14 séances de médiation dont 6 judiciaires et 8 conventionnelles. (Conventionnelle = démarche volontaire du ou des parents). (Judiciaire = ordonnée ou enjoindre par un Juge aux affaires Familiales).

En 2015, deux médiations familiales ont été terminées sur AUXERRE dont 1 judiciaire et une conventionnelle.

Objectifs 2016 :

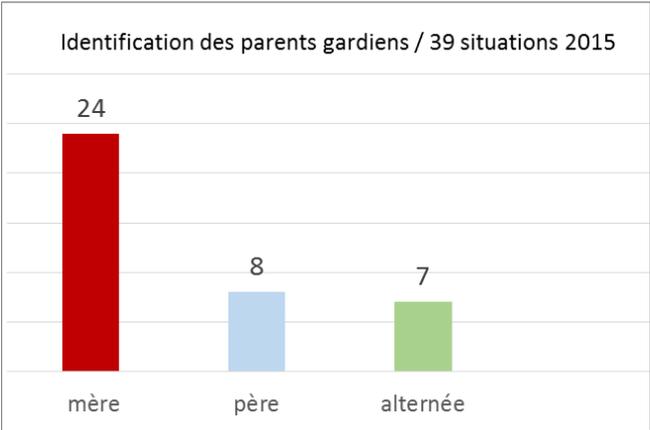
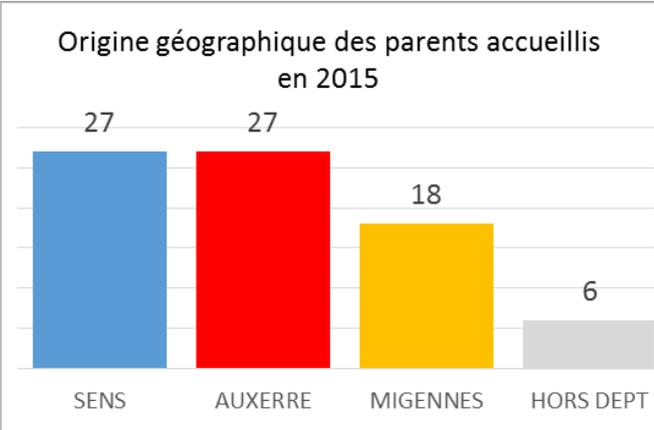
Poursuivre le travail de partenariat avec la CAF de l'Yonne.

Poursuivre le travail de valorisation de la Médiation Familiale sur le territoire.

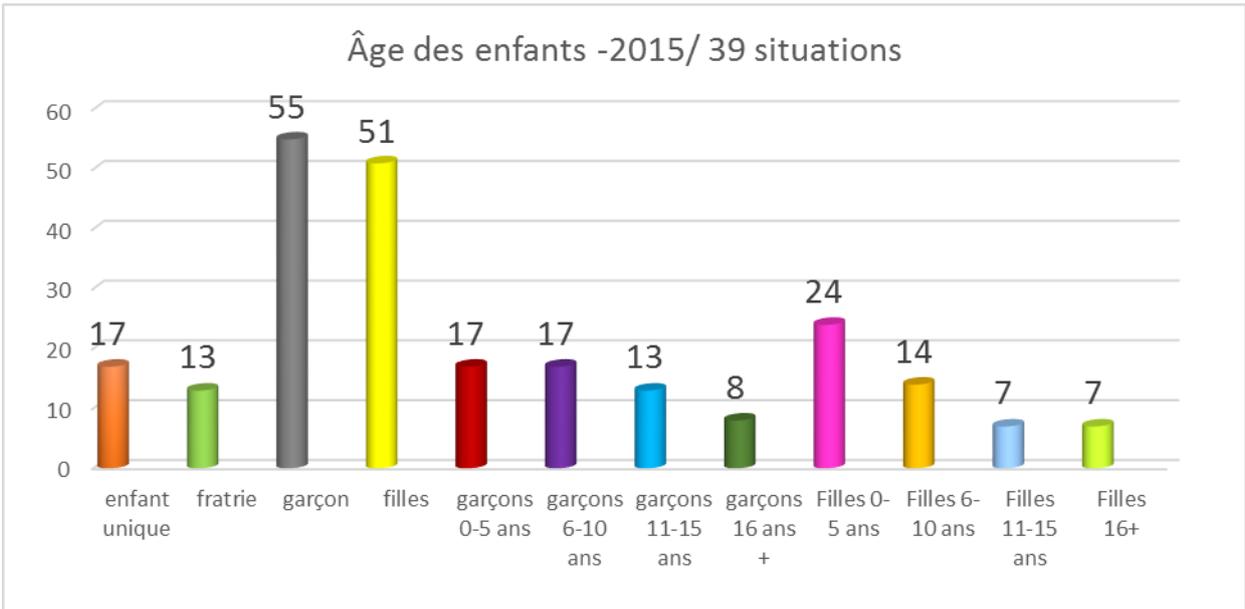
Renforcer le partenariat avec les Juges aux affaires familiales des TGI de SENS et AUXERRE.

Impliquer et inscrire le service de Médiation Familiale dans une dynamique d'équipe regroupant le service Espace Rencontres et celui des Visites Médiatisées animés par l'objectif commun qu'est celui de mieux accompagner et soutenir la parentalité.

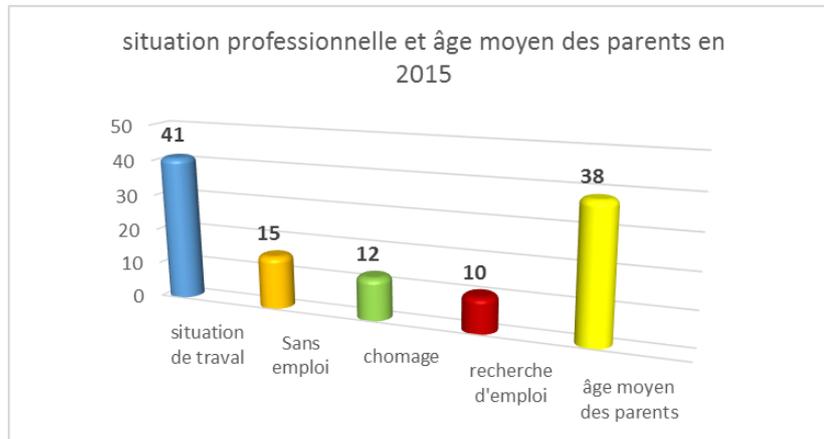
Origine géographique et identification des parents



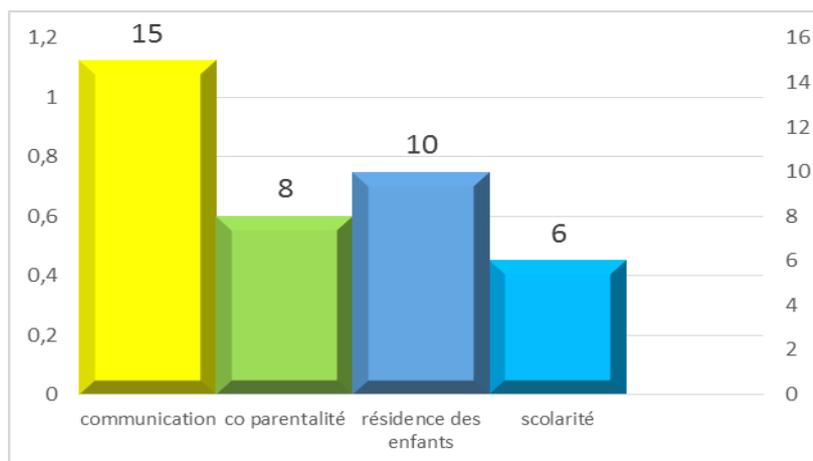
Âges des enfants



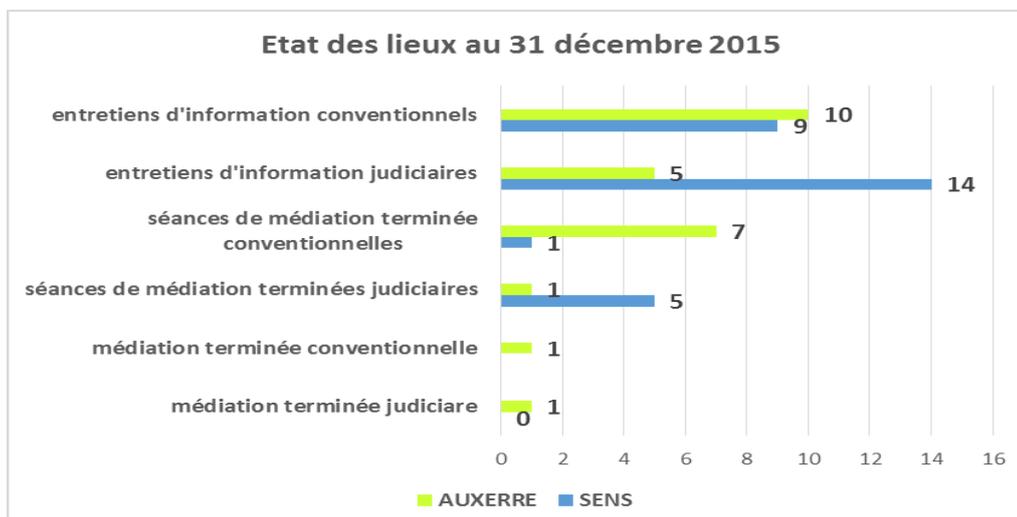
Situation professionnelle et âge des parents



Objet de la médiation (septembre à décembre 2015)



Etat des lieux au 31 décembre 2015



Il apparaît que la demande de Médiation est plus forte sur le Sénonais en tenant compte du fait que cette activité correspond à la période de septembre à décembre 2015.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Joëlle VOISIN

Présidente

Elisabeth GERARD-BILLEBAULT

Vice-présidente

Yves CLERT

Secrétaire

Didier PERROTIN

Trésorier

Charles FONTAINE

Membre

Françoise BOURCIER

Membre

Jean-Michel DAVID

Membre

Joseph AGACHE

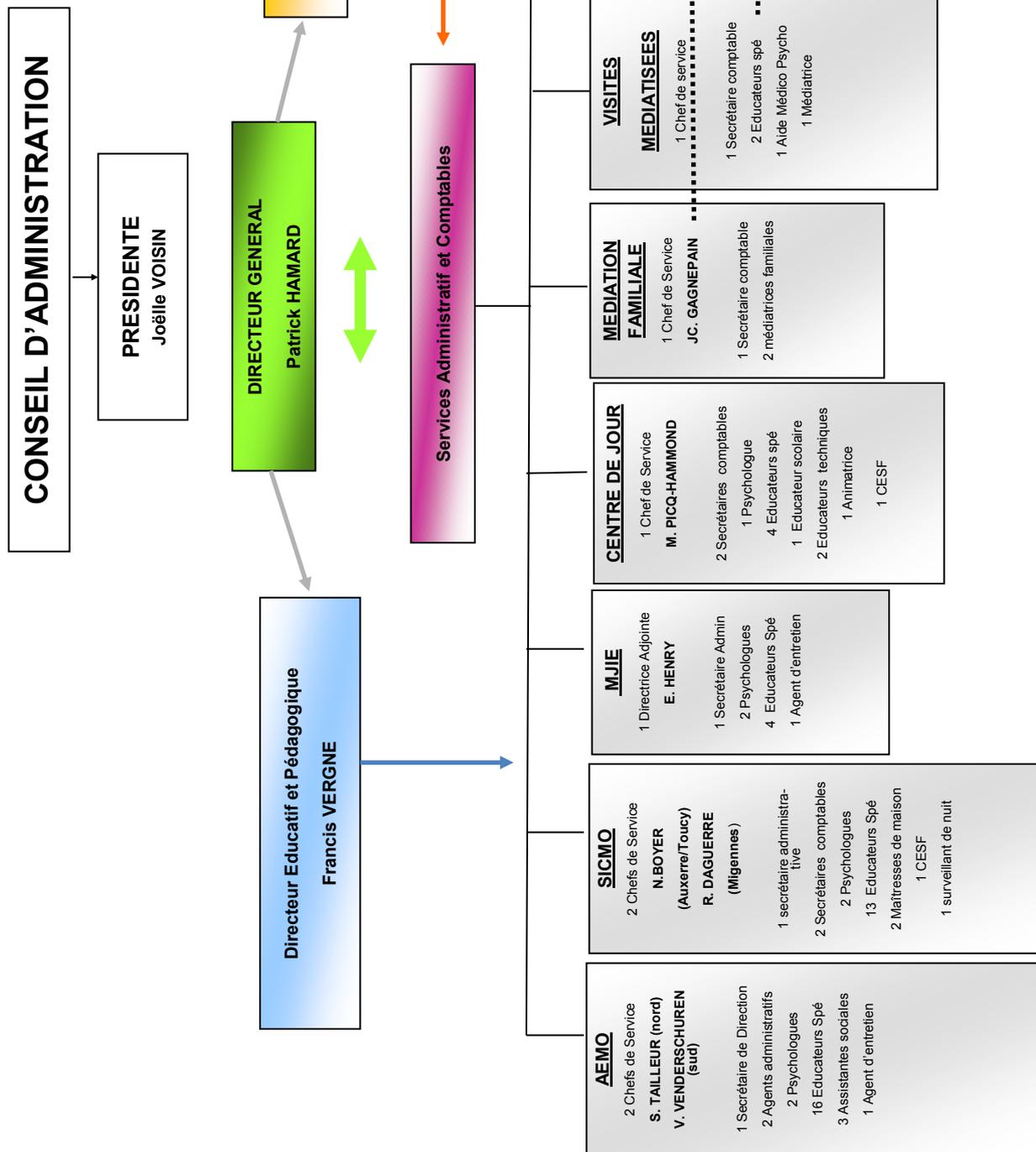
Membre

Gérard BRUN

Membre

Eliane MAGNE

Membre



AEMO	<p>Action éducative en milieu ouvert :</p> <p>Mesure de protection de l'enfant vivant dans son milieu familial. Elle intervient quand les conditions de vie de l'enfant sont susceptibles de le mettre en danger ou lorsque la famille rencontre des difficultés dans ses responsabilités éducatives.</p>
CDJ	<p>Centre de jour :</p> <p>Service prenant en charge des enfants et adolescents, en situation de décrochage scolaire et œuvrant à une réintégration possible par le biais de stages et chantiers éducatifs.</p>
MF	<p>Médiation Familiale :</p> <p>Le médiateur familial a pour rôle de rétablir la communication, d'identifier la source du conflit, de créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords entre les différentes parties, d'organiser les droits et devoirs de parents ou de grands parents</p>
MIE	<p>Mineurs Isolés Etrangers :</p> <p>Accueil de jeunes mineurs âgés de 0 à 18 ans, filles et garçons d'origine étrangère, arrivés sur le territoire Français et en l'occurrence le territoire icaunais au moment de leur prise en charge, sans titulaire de l'exercice de l'autorité parentale.</p>
MJIE	<p>Mesures judiciaires d'investigation éducative :</p> <p>Mesure judiciaire permettant d'observer le cadre de vie d'enfants, en vue d'orientation, transmise au Juge des enfants.</p>
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
RP	<p>Réparations pénales :</p> <p>Mesures de réparation pénale à la fois éducative et restauratrice. Elle est proposée à un mineur autour d'une infraction dans le but de lui permettre au final une réintégration dans la société.</p>
SICMO	<p>Service Intervention continue en milieu ouvert :</p> <p>Action éducative en milieu ouvert, de manière renforcée et continue.</p>
STUDIO	Hébergement individuel permettant d'aboutir à un cadre de vie totalement autonome, sans contrôle éducatif.
VM	<p>Visites médiatisées :</p> <p>Visites entre parents et enfants. Il s'agit de fournir un espace permettant à l'enfant et son parent de se rencontrer en présence d'un tiers garant du cadre des visites.</p>



**COMITE DE PROTECTION
DE L'ENFANCE de L'YONNE**

96, rue de Paris BP 163
89003 AUXERRE cedex
Tel : 03.86.72.19.17
Fax : 03.86.52.15.03
Mail : cpey@cpey.fr
Site internet : www.cpey.fr